



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

LOU MERCADIOU

SAINT-MACAIRE

NUMÉRO 68 • JUIN 2019

© Philippe Lelièvre

LE MOT DU MAIRE...

Saint-Macaire, site patrimonial remarquable

“ Née au Moyen Âge, notre cité se distingue par la qualité et la diversité de son patrimoine hérité d’une longue histoire. Réseau de rues et ruelles, remparts, portes, édifices civils et religieux... autant de témoignages qui font partie de notre quotidien. Ce patrimoine, vous le savez, n’est pas figé. Les maisons anciennes par exemple, se sont transformées pour s’adapter au monde moderne. Il en résulte aujourd’hui un ensemble suffisamment harmonieux pour faire la fierté de ses habitants et séduire les visiteurs.

Pour préserver ce cadre ancien tout en lui permettant d’évoluer, le législateur a mis en place des dispositifs qui ont varié ces dernières décennies. Jusqu’à récemment, nous étions soumis à une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP). Désormais Saint-Macaire

est identifié comme site patrimonial remarquable. Derrière ce qualificatif nous trouvons d’abord un espace bien délimité (plan p. 2) qui correspond à la ville ancienne et ses abords, espace qui inventorie toute une série de bâtis classés par différentes couleurs en fonction de leur valeur patrimoniale (légende p. 3). Chaque catégorie dispose d’un règlement adapté. Lorsque des travaux sont envisagés, l’architecte des bâtiments de France, obligatoirement consulté, s’y réfère.

Depuis 3 ans, bureau d’études, élus macariens, personnes qualifiées, services de l’Etat se sont mobilisés pour l’élaboration de ce site patrimonial remarquable. Une série de panneaux résume la démarche et les enjeux, vous pouvez les découvrir en mairie dans la salle du Conseil municipal. Le dossier dans son intégralité est consultable sur le site internet de la commune. Habiter à Saint-Macaire impose donc

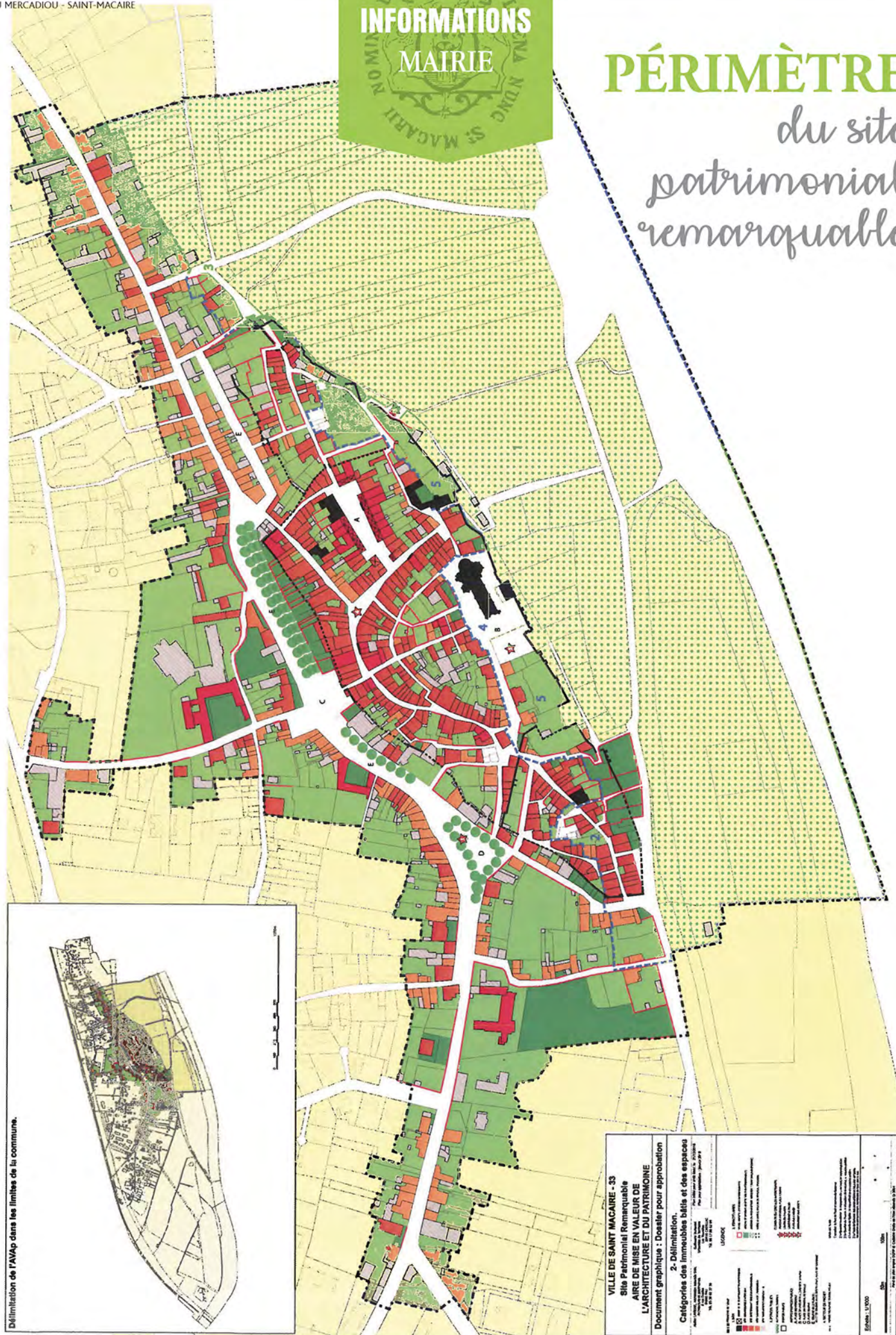
de respecter ce cadre réglementaire. Je vous invite à en prendre connaissance si vous projetez des travaux. En dehors de cet espace protégé, vous êtes aussi dans l’obligation de déposer une déclaration préalable ou une demande de permis de construire selon l’importance du chantier. En créant de la surface de plancher vous êtes redevables d’une taxe d’aménagement et en améliorant significativement le confort de votre logement vous êtes susceptibles d’une majoration de votre taxe foncière.

Le bien vivre à Saint-Macaire repose sur la protection de notre patrimoine et sur le respect des règles d’urbanisme, nous sommes tous concernés.

Je vous souhaite un bel été. ”

Philippe Patanchon

PÉRIMÈTRE
du site
patrimonial
remarquable



VILLE DE SAINT MACAIRE - 33

Site Patrimonial Remarquable

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

REÇU LE
18 AVR. 2019
Sous-préfecture de Langon
Gironde

Document graphique : Dossier pour approbation

2- Délimitation. Catégories des immeubles bâtis et des espaces

Atelier LAVIGNE, Architectes Associés SARL
Architecture et patrimoines
8 rue Duplaa
64000 PAU
Tél. 05 59 62 37 50

Guillaume Duhamel
Urbaniste du Territoire
Les Tourelles
33410 CADILLAC
Tél. 06 17 68 62 04

Plan initial pour arrêt établi le : 21/12/2016
Plan pour approbation : janvier 2019

LEGENDE

PERIMETRE DE L'AVAP

1. BÂTI

-     MONUMENTS HISTORIQUES
-  BÂTI REMARQUABLE HORS MH
-  BÂTI INTERESSANT (VALEUR PATRIMONIALE)
-  BÂTI COURANT (VALEUR D'ENSEMBLE)
-  BÂTI SANS INTERET PARTICULIER

2. ESPACES LIBRES

-  MURS, ENCLOS, CLOTURES INTERESSANTES
-  JARDIN DE DEVANT, GLACIS (VALEUR PATRIMONIALE)
-  JARDINS EN COEUR D'ÎLOT, ARRIERES, COURS (VALEUR D'USAGE)
-  ESPACES LIBRES, VALEUR DE PAYSAGE, D'USAGES

3. ESPACES PUBLICS

-  ALIGNEMENTS D'ARBRES

-  ESPACES PUBLICS

MOTIFS D'ESPACES PUBLICS

- A . PLACE DU MERCADIU
- B . PLACE DE L'EGLISE ET COURS VICTOR HUGO
- C . PLACE DU GENERAL DE GAULLE
- D . PLACE TOURNY
- E TOUR DE VILLE PLANTE :
ALLEE DE TOURNY, ALLEE DES TILLEULS, ALLEE DE SAVIGNAC

ELEMENTS OU EDICULES INTERESSANTS

-  KIOSQUE A MUSIQUE, PLACE TOURNY
-  LAVOIR DU THURON
-  LAVOIR DANS LE PALUD
-  PUIIS RUE CARNOT
-  MONUMENT AUX MORTS

4. SECTEUR DE PROJET

-  PERIMETRE DU SECTEUR DE PROJET

SOUS-SECTEURS

- 1 Le palud, le Port de Tivoli et les rives de Garonne
- 2 Le Quartier Rendesse : la résorption de la vacance, les espaces publics
- 3 Le Quartier du Thuron : la résorption de la vacance, les espaces publics
- 4 Les abords de l'église : la requalification des espaces publics
- 5 Le front de Garonne : les constructions en haut des remparts, les poches de stationnement, les liaisons du haut vers le bas

LES POINTS

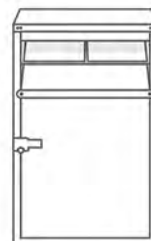
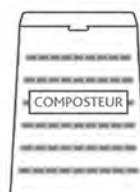
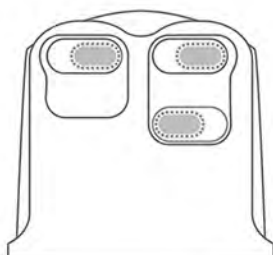
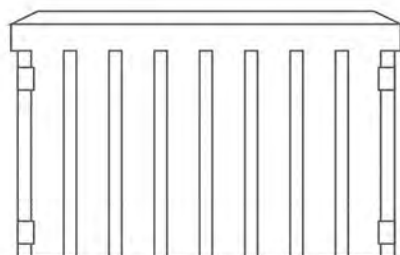
Tri

Un aménagement en bois de protection et de mise en valeur a été réalisé par nos employés communaux au Point Tri route de l'ancien pont. Merci à eux.

Nous vous demandons de respecter les consignes de tri et de ne pas laisser de déchets aux pieds des Points Tri.

Pour vos déchets volumineux, la déchèterie de Langon modifie ses horaires. D'avril à octobre, le samedi est ouvert de 9h00 à 18h00, et du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Pour accéder à la déchèterie, il faut se munir de la carte qui vous a été fournie avec la facture de début d'année. À défaut, se présenter avec un justificatif de domicile du territoire.



ÉLAGAGE

DES PLATANES

Route de l'ancien Pont



La commune a fait intervenir une entreprise pour une taille raisonnée.

En effet, depuis quelques années, les platanes qui ont subi une taille sévère développent une maladie (le chancre coloré) et/ou un affaiblissement général. Les professionnels ont alerté les pouvoirs publics et une réglementation interdisant la coupe sévère a été mise en place. Pour les personnes qui se promènent route de l'ancien pont, vous pourrez constater que les branches qui se trouvent coté route ont été coupées et les autres, coté prairie, beaucoup moins. Les branches qui ont été coupées et broyées ont servi d'amendement, de payage au pied des arbres.

COMMUNE DE SAINT MACAIRE

**DISTRIBUTION
DES SACS POUBELLES
2019**

Monsieur le Maire de Saint-Macaire
informe les habitants de la commune
que la distribution annuelle des sacs poubelles aura lieu

Mercredi 5 Juin
Jeudi 6 Juin
Vendredi 7 Juin
Lundi 10 Juin
de 17h00 à 19h00

Au rez de chaussée de la Mairie



Sur le lieux de distribution vous trouverez une poubelle
aménager pour recycler vos bouchon de liège .Le bénéfice
de la vent et en faveur de l'association agir cancer Gironde.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



Les Edelweiss

Association randonnées pédestres

Château de Tardes, rue du Port Nava - 33490 Saint-Macaire
06 23 99 86 12 (Présidente) / 06 79 17 55 02 (Vice-présidente)
Courriel : les.edelweiss@yahoo.fr

lesedelweiss.jimdo.com

À partir de mai toutes les randonnées commencent à 9 h : mardi, jeudi et dimanche.

Depuis l'AG, nous faisons une randonnée par mois à la journée le jeudi avec repas au restaurant ou tiré du sac et visite : Domaine de Certes à Audenge, Castelmorron d'Albret, Rauzan, Arcachon, La bastide d'Armagnac et en Mai le circuit des 12 Châteaux à Sauternes.

Nous serons là aussi en juillet et août.

Nous avons fêté la 11^e randonnée caritative, au profit de La Ligue contre le cancer le mercredi 1er mai. 2 parcours depuis la salle des fêtes, un très vallonné de 12 kms sur les coteaux, un plus plat de 8 kms. La tombola dont le prix est un jambon a apporté un plus pour le chèque à remettre à la Ligue. La chorale de Préchac "L'Air des Chants" est venue nous interpréter ses nouvelles chansons. Merci encore à eux pour leur participation à cette journée.

Le séjour "autour de La Rochelle" organisé par Marie Louise du 21 au 24 juin attire 24 randonneurs.

Du 6 au 8 Septembre quelques-uns iront à Gavarnie avec nos amis les Basques de Cambo les Bains.

Du 2 au 7 Octobre, nous irons à Banyuls sur mer et randonnerons le long de la côte Vermeille et dans les vignes du célèbre apéritif grâce à Michèle.

Une nouvelle formation aux premiers secours concernant 10 animateurs aura lieu prochainement.

“ Le club des Edelweiss se porte très bien et je remercie tout le bureau, les animateurs et les adhérents qui permettent que tout se passe bien et dans la bonne humeur. ”

Michèle Daran,
Présidente bénévole



L'Entrepot'

Atelier de poterie
Poterie à Saint Macaire



Les ateliers d'ÉTÉ sont ouverts

L'entrePot' propose des ateliers pendant les vacances pour :

- **découvrir l'argile et ses techniques**
- **créer en toute liberté**
- **partager un moment parent-enfant**
- **vivre une expérience captivante**

Quand et comment :
Renseignements et
Inscription : 06 95 71 25 81



Atelier de L'entrePot' à Saint Macaire



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



Le moyen-âge à l'école maternelle



CETTE ANNEE, AMBIANCE MEDIEVALE A L'ECOLE MATERNELLE DE SAINT MACAIRE !

Dans le cadre de leur Projet d'Ecole, les enseignantes ont mené différentes actions en partenariat avec plusieurs associations du village.

Avec Maryse BROUSTET, de l'Association « **Vivre le Patrimoine** », les élèves ont visité St Macaire sous un nouveau regard ;

Avec Jacky GRATECAP, du Chœur des « **Gars de Garonne** », ils ont entonné le « Se Canto » et découvert des chants, des instruments et des musiques du Moyen-Âge ;

Avec Marie-Louise FERON, des « **Médiévales** », ils ont eu l'opportunité de se costumer en princesses, chevaliers, bergères, guerriers...

L'équipe pédagogique remercie chaleureusement tous ces intervenants bénévoles pour leur aide précieuse dans la connaissance et la transmission du patrimoine historique local.

Ces différents partenaires ont été les invités d'honneur du Banquet costumé organisé dans l'école le 29 mars 2019. Suivant les propositions de Marie-Louise FERON, chaque classe avait participé à l'élaboration d'un menu médiéval : tartines de caviar d'aubergine et de compote pomme-châtaigne accompagnées d'une boisson de fleur d'hibiscus.

Au programme également cette année, visites des châteaux de Roquetaillade et de Vayres, ainsi qu'une intervention pour une approche des différentes formes d'art au Moyen-Âge (enluminures, sculptures, tapisseries, vitraux).

Ce Projet médiéval se clôturera en juin par la kermesse de fin d'année.



JUDO CLUB

des Coteaux
Macariens

JUDO SHOW REMISE DES GRADES

Repas
Tombola



Fête organisée par
Le Judo Club des Coteaux Macariens



Le Samedi 15 Juin à partir de 14h
Salle des Fêtes de Saint André du Bois

Réservations Repas au 06 52 87 07 61 ou jccoteauxmacariens@gmail.com (150 places maximum)

Le printemps aux Jardins Familiaux

30 Jardinières et Jardiniers s'affairent
à cultiver leur parcelle...



Nouveauté 2019

Les jardiniers peuvent bénéficier d'une
livraison De fumier de cheval proposée et
effectuée par Armaël.



Les Fèves sont magnifiques
**Les Jardins Familiaux
affichent COMPLET !**



Bernard LACAMPAGNE,
conscience macarienne de l'intérêt public
nous a quittés.

Né à Saint Maixant avec la deuxième guerre mondiale, Bernard n'a pas connu son père décédé pendant les combats et s'est retrouvé pupille de la nation, accompagné toute sa vie par une mère énergique qui ne se décida à quitter la vie qu'après avoir dépassé les 100 ans. Il choisit le beau métier d'horloger et vient s'installer au milieu des années soixante à Saint Macaire au Mercadiou avec l'aide du maire de l'époque, François POUTAYS. Il se marie avec Paulette (qui porte le même prénom que sa mère) et ils bâtissent ensemble un foyer où naissent deux enfants, Cathy et Didier qui tous deux imprèneront leur enfance et leur adolescence dans Saint Macaire. Au moment où le couple devient propriétaire d'une maison, il déplace son activité sur les allées de Tourny et devant la porte de son atelier, il vient régulièrement en blouse blanche observer une petite pause pour quitter la loupe qui occupe en permanence l'un de ses yeux. Il faut dire qu'il excelle dans la réparation des montres et des horloges anciennes. Paulette, cuisinière de métier, gratifie de ses talents toute la famille et déploie autour d'elle une chape de protection affectueuse. C'est alors que Bernard choisit de devenir au début des années 70 correspondant du journal « Sud-Ouest ». Il livre aux pages du quotidien des reportages remarqués sur les évolutions de l'Association Sportive Macarienne sur les terrains de football. Mais il s'intéresse aussi à ces jeunes du Prieuré qui lui apportent une chronique sur l'histoire de Saint-Macaire et de son monastère bénédictin. Puis, manifestant aussi son refus de toute concession, il quitte la fonction de commandant, lorsque des dirigeants du foot lui demandent d'infléchir ses appréciations dans le sens qu'ils souhaitaient. Didier participe à cette époque au chantier de restauration du Prieuré, et le regard de Bernard devient de plus en plus sensible à la démarche de sauvetage de la vieille ville conduite par les jeunes.

Dans les années 80, il participe à la création de l'Association des Artisans, Commerçants et Professions libérales, faisant preuve de pragmatisme et de réalisme, teinté d'un humour percutant. Pour exemple, lorsque le bureau prend l'initiative d'organiser un marché de Noël sur la place de l'horloge, Bernard s'interroge : « je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'ai peur que le père Noël s'ennuie à Saint Macaire ». Lorsque la nouvelle équipe municipale se met en place en 1983, il n'hésite pas à intervenir lors des réunions publiques organisées sur le POS ou sur le projet d'installation d'un réseau d'assainissement public, et de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable, il soutient énergiquement ses initiatives en tant que citoyen de base désireux de voir sa commune progresser. C'est donc naturellement qu'il rejoint en 1995 le conseil municipal au moment où la polémique bat son plein sur le prix de l'eau et où trois listes se sont présentées aux élections. Il devient bientôt adjoint, se chargeant de la vie quotidienne, comme par exemple le suivi des ouvriers d'entretien de la voirie où la gestion de l'occupation de la salle François Mauriac (en compagnie de son inséparable Paulette). Il s'investit également dans le mouvement pour la Sauvegarde et Rénovation de Saint Macaire, cherchant à favoriser l'achèvement de l'aménagement de la cour du Prieuré. Il fait partie avec son épouse de la délégation qui se rend en Italie à TREIA dans les MARCHES, ville papale du XVIème siècle, pour négocier un projet de jumelage qui ne verra pas le jour, suite à la non réaction du porteur du projet transalpin. Le couple Lacampagne est déterminant dans la revitalisation de la Pétanque Macarienne qui exerce ses talents place de Tourny : c'est ainsi que naîtront les sanitaires situés sous le théâtre de la Nature. Et puis, se retirant peu à peu de la vie active, il a le malheur de perdre trop tôt Paulette et a beaucoup de mal à assurer cette subite séparation. Sur la fin de sa vie, il parvient à vaincre la solitude en se liant à des amis mais a effectué un parcours du combattant dans les ennuis de santé que ce soit la vue, le cœur ou le diabète. Malgré toutes ces difficultés, il conserve jusqu'au dernier moment son humour décapant qui d'ailleurs fait la joie des soignants auxquels il doit s'adresser. Mais ce qu'il faut retenir de ce parcours d'un Macarien supposé ordinaire, c'est qu'il a conservé toute sa vie une rectitude permanente qui n'avait qu'une seule boussole : l'intérêt public dans la plénitude du sens de cette locution.

Que Bernard Lacampagne devienne une conscience macarienne de l'intérêt public.

Jean Marie BILLA
17 mai 2019

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LE GUIDON

Macarien



Le Guidon Macarien a été touché en ce début d'année par le décès brutal, en pratiquant son sport : le vélo, de Didier Marquille (de St-Martin de Sescas) : un sportif discret et gentil et toujours disponible pour sa famille, ses amis et ses compagnons de virée cycliste. Mais les coureurs ont voulu rebondir et c'est pour cela qu'ils sont plus que motivés et ont débuté cette nouvelle saison 2019 sur les chapeaux de roue.

Le Guidon Macarien compte déjà 5 victoires et de nombreuses places dans les 5 premiers. Pour cette nouvelle saison, une jeune recrue féminine est venue s'intégrer au groupe d'hommes : Julie Dubosc. Spécialiste de la piste, elle a décidé de se tester sur route, elle s'entraîne tous les mercredis avec les hommes. Elle suit, s'accroche et ne lâche rien.

En mai, le club commence ses organisations annuelles. Tout d'abord le 11 mai est une échéance importante. A Cazalis, le matin, le Guidon Macarien et l'Ufolep Gironde organisent le championnat départemental du contre-la-montre, individuel ou en équipe. Certains de nos coureurs remettront leur titre en jeu à l'instar de notre président : Gérald Labbe. Ensuite l'après-midi, aura lieu 4 courses sur routes pour les 1re, 2e, 3e, 4e catégorie, féminines et jeunes (licenciés en Ufolep) sur le même circuit long de 18,6 km.

Puis ce sera au tour de la commune de Coimères d'accueillir le 5e prix de la ville de Coimères, une épreuve ouverte à toutes les catégories jeunes et adultes licenciés en Ufolep.

Au mois de juin, les cyclistes routiers se joindront aux spécialistes des courses de longue distance en participant à l'Ariègeoise. Ils réitéreront cette façon de se retrouver en participant à La Laurent Jalabert en août.

Arrivera ensuite le mois de septembre où la ville de St Macaire organisera avec le Guidon Macarien le traditionnel prix de la ville de St Macaire (circuit vers le Grass Track). Et enfin, comme tous les ans, le cyclo-cross aux remparts, dont la date reste à définir avec Arnaud Labbe et la fédération française de cyclisme, aura lieu, c'est sûr, en Octobre.

Les membres du bureau du Guidon Macarien remercient tous les bénévoles et partenaires présents pour nos organisations sans qui tout cela ne serait possible.

Et nous avons la chance d'avoir le soutien de nos maires : Mr Patanchon (Maire de St-Macaire), Mr Morin (Maire de Coimères) et Mr Lassalle (Maire de Cazalis) qui sont tous les 3 trois des amoureux et pratiquants du cyclisme.

Dans la prochaine édition, nous vous donnerons des nouvelles des titres départementaux (CLM en mai et route en juin), régionaux (CLM fin mai et route fin juin) que les Macariens tenteront de glaner.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LE PRIEURÉ

GALA DE FIN D'ANNÉE

DIMANCHE 9 JUIN À 15H00

salle des fêtes de St Macaire. L'association Le Prieuré, vous convie comme tous les ans, à son gala de fin d'année. Vous pourrez découvrir les spectacles de danse et de théâtre par les enfants de 6 à 16 ans.

FEU DE LA ST JEAN

DIMANCHE 23 JUIN À 21H00

Avec le groupe musical : Le Festin

Le Festin est un groupe guinguette bien de chez nous. Un répertoire de chansons festives et d'airs populaires qui va de Joe Dassin à Jacques Brel en passant par la Mano Negra, et bien d'autres.

Venez nombreux, chanter et danser autour du feu, vous êtes assurés de passer un bon moment, un bon dimanche !!!

Sur place buvette, concert gratuit en plein air.

COTE AUX MACARIENS

Amap

Association Maintien Agriculture Paysanne

Manger local et de saison,

c'est reprendre contact avec celles et ceux qui nous nourrissent, retrouver la fraîcheur des aliments et les saveurs du terroir. C'est aussi encourager la production alimentaire près de chez soi et, par la même occasion, l'autonomie alimentaire et un partage plus juste des ressources nourricières avec le reste du monde.

Manger local et de saison, c'est du bon sens au fond, pour un retour au sens et au plaisir... de tous les sens.

L'AMAP des coteaux macariens (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) permet de créer un lien direct entre producteur local et consomm'acteurs, qui s'engagent à acheter sa production à un prix équitable et juste.

L'AMAP, basée à Saint Macaire, propose plusieurs contrats : Légumes, Oeufs, Pain, Pommes et jus de pommes, Fromages de chèvre, Poulets, Cresson, Viandes de porc, Poissons, Kiwis...

Les distributions ont lieu tous les jeudi de 18h30 à 19h30

sous les arcades devant le Ménestrel

sur la place du Mercadiou de Saint Macaire.

N'hésitez à nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter par email à : amap.coteaux.macariens@gmail.com ou par téléphone au 06 81 07 48 56 ou venir nous rencontrer un jeudi...

Le Festin

Chansons reprises



KMUSIC
WWW.KMUSIC.FR

NUITS ATYPIQUES

Les Nuits Atypiques reviennent du 1^{er} juin au 21 juillet pour une 28^{ème} édition qui sillonnera le Sud-Gironde : une invitation au voyage à travers 23 événements à la rencontre d'artistes singuliers. Concerts de musiques du monde & musiques traditionnelles, bals et stages trad, conte, poésie, lecture-concert, films documentaires, rencontres, culture occitane... seront au programme de cette itinérance estivale et musicale, à l'écart des sentiers battus, entre ici et ailleurs.

Rendez-vous à Saint-Macaire le samedi 1^{er} juin, pour l'ouverture du festival ainsi que pour quatre étapes aux programmes riches et variés !

SAMEDI 1^{ER} JUIN, SAINT-MACAIRE

Salle François Mauriac - Thème de la soirée : La chanson de la croisade Albigeoise

18h00 - Ouverture de l'exposition éphémère "La Gironde occitane" et apéro-dégustation des vins de l'ODG des Côtes de Bordeaux Saint-Macaire

18h30 - "La chanson de la croisade Albigeoise" rencontre avec Félix Jousserand. Écrite au début du XIII^{ème} siècle, La Chanson de la Croisade albigeoise est l'un des monuments de la littérature occitane. Elle relate la croisade que le Pape Innocent III a lancée, en 1208, contre les hérétiques que l'on nommait Albigeois... Possibilité de petite restauration proposée par la Fédération girondine des Calandretas

21h00 - "Canso" épopée chantée - poésie scandée Sous forme d'un spectacle de poésie scandée, Canso revisite La Chanson de la Croisade albigeoise, proposée ici dans une traduction originale et interprétée par un trio poète/musiciens. La magnifique interprétation de Félix Jousserand (traduction, voix), renforcée par la complicité de Gilles Coronado (guitare) et Christophe Lavergne (batterie), donne toute sa modernité à ce texte du Moyen Âge qui évoque intolérance religieuse et conquête politique.

LUNDI 10 JUIN, SAINT-MACAIRE

Jardin d'Arlette [Repli possible Salle F. Mauriac]

16h00 - Marien Guillé "Import-Export".

Récit d'un voyage en Inde" conte Marien Guillé est franco-indien, né en France d'un père qu'il n'a jamais connu et dont il est parti retrouver les traces, en Inde, à l'âge adulte. De ce voyage en quête de racines, essentiel pour rassembler ces deux pays dans une même personne - Marien est parti au bout du monde comme au fond de soi - il a conçu un spectacle bouleversant, entre humour et dérision, plein de vie et d'émotion, intimiste et poétique.

Tarifs/soirée : Normal 12 € / Réduit 6 €
Gratuit - de 16 ans
Pass festival 54 € / Pass 5 concerts ou spectacles au choix 30 €

Retrouvez toute la programmation de l'édition sur : www.nuitsatypiques.org

Pour tout renseignement, ou pour rejoindre l'équipe des bénévoles, contactez-nous à l'adresse :

contact@nuitsatypiques.org ou au 05 57 36 49 07



Pour tout renseignement, ou pour rejoindre l'équipe des bénévoles, contactez-nous à l'adresse : contact@nuitsatypiques.org ou au 06 07 08 79 26

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



VENDREDI 19 JUILLET, SAINT-MACAIRE

Jardin d'Arlette

21h00 - Concert de Gasandji & Alain Larribet [Congo-Gascogne]

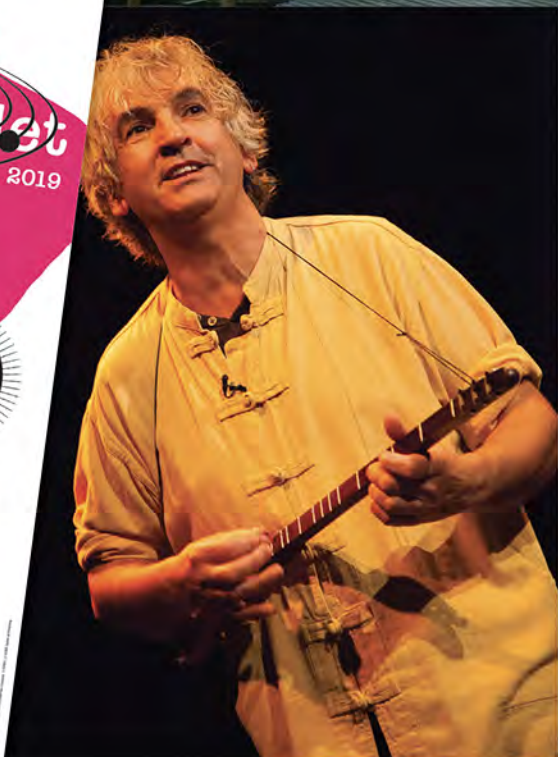
Gasandji & Alain Larribet, c'est une rencontre d'exception entre deux personnalités et deux univers musicaux singuliers. La voix suave et profonde de la bien nommée Gasandji - "Celle qui éveille les consciences" en lingala, langue bantoue parlée au Congo, son pays natal - se mêle aux voyages musicaux d'Alain Larribet, chanteur au timbre unique, multi-instrumentiste échappé des montagnes du Béarn. Rejoints par le guitariste Kired Dongala, tous trois tracent ensemble le chemin entraînant l'oreille et le cœur dans un voyage à la rencontre des mondes, intime et festif.

SAMEDI 20 JUILLET, SAINT-MACAIRE

Salle François Mauriac

21h30 - Grand bal de Rita Macedo & le parti Collectif [Bal populaire / Brésil-Gascogne]. Une aventure de "transe-mission" de savoirs en temps direct, entre Rita Macedo - femme libre, voix et accordéon de l'autre côté de l'Atlantique - et les musiciens du parti Collectif qui prennent parti de jouer à une musique étrange étrangère; étagère sans poussière des rythmes et chants brésiliens, mais pas que...

Production parti Collectif, avec le soutien du conseil départemental de la Gironde. Dans le cadre des Scènes d'été itinérantes en Gironde.



DIMANCHE 23 JUIN, SAINT-MACAIRE

Jardin d'Arlette [Repli possible Salle F. Mauriac]

16h00 - Rémi Checchetto & Titi Robin.

"Laissez-moi seul" lecture-concert L'écrivain Rémi Checchetto a choisi de donner une voix aux migrants, à celles et ceux contraints à l'exil au péril de leur vie. Publié en 2018, le texte "Laissez-moi seul" a immédiatement pris vie à travers la voix de son auteur et les mains magiques du guitariste Titi Robin, qui se nourrit des musiques des communautés gitanes et orientales. Dans leur lecture-concert, les mots et les notes parlent de la même chose, dialoguent, disent, s'imprègnent et se fécondent les uns les autres.

En partenariat avec le Chalet Mauriac, résidence d'écritures, programmée par ALCA et propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, à Saint-Symphorien.





LE COMITÉ DE JUMELAGE

Saint-Macaire / Lodine (Sardaigne)

*Jumelage entre Saint-Macaire et Lodine
en Sardaigne... C'est officiel !*



Le 4 mars dernier, le serment de jumelage entre Saint-Macaire et Lodine a été officiellement signé à Lodine en Sardaigne. Ce projet né de la rencontre en février 2018 de quelques « Mémés Griottes » en Sardaigne, avec des carnavaleux, avait permis de découvrir des similitudes entre ces deux villages bien au-delà du cadre carnavalesque, ce qui avait conduit à un désir réciproque de jumelage avec l'appui des deux municipalités. La création du Comité de Jumelage avec le soutien municipal a permis l'aboutissement de ce projet.

DES ÉCHANGES ÉMOUVANTS

Une délégation de 52 adhérents au Comité de Jumelage, en majorité macarienne, s'est rendue à Lodine pour la cérémonie de jumelage, dont 15 Mémés Griottes, 9 musiciens des Fifres de Saint-Pierre, 12 chanteurs des Gars de Garonne, les représentants du bureau du Comité et de la municipalité de Saint-Macaire. Une véritable aventure qui a débuté par un long voyage de 21 h en bus et en bateau mais avec une première surprise en arrivant à Lodine... les panneaux indiquant le jumelage étaient déjà en place !!! Ensuite des retrouvailles émouvantes ont eu lieu entre les « pionniers » du jumelage à la surprise des nouveaux arrivants « On a été accueilli comme si on faisait partie de la famille ! ». Ceci ne se démentira pas tout le long du séjour, logés et nourris chez l'habitant dans une ambiance

festive où tous du plus jeune au plus âgé, toujours ensemble, ont eu à cœur de nous faire connaître leur village, partager leur quotidien, leur culture, leur gastronomie, l'intimité de leur qualité de vie, et malgré la vie rude d'un petit village accroché à sa montagne... que de richesses de cœur !

DES PROJETS À CONCRÉTISER ENSEMBLE

La majorité des 300 habitants de Lodine étaient présents lors de la cérémonie de la signature du jumelage présidée par Franco Crisponi maire de Lodine, et Vincent Cosson maire-adjoint de Saint-Macaire assurant « que dans ce temps des élections européennes, c'est un excellent moyen de prouver que les peuples sont désireux de construire une Europe de la culture et de l'amitié ». Des larmes ont coulé parmi les signataires, qui ont contaminé

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

le public... Des cadeaux ont été échangés entre les deux municipalités, dont ceux des artisans, commerçants de notre ville, une clef géante en fer forgée de la ville de Lodine et une plaque commémorant le jumelage. Tout pousse à croire que nous sommes différents et pourtant nous avons tant à partager autour de valeurs fondamentales grâce à des projets communs inscrits dans le serment de jumelage : « la connaissance réciproque des cultures traditionnelles, gastronomiques, le développement du français, de l'italien et de la culture Sarde et notamment des échanges scolaires ». Le Comité de Jumelage en soutien avec la municipalité poursuit cette avancée et proposera aux macariens de s'imprégner de ce jumelage lors d'une manifestation festive autour d'un repas Sarde (floklore, vidéos...), en Automne. Des panneaux de signalisation officialisant ce jumelage sera mise en place aux entrées de Saint-Macaire. Que vive longtemps ce jumelage !



Le Comité de Jumelage

INTER-VILLAGES des 3 Saint-Macaire

SAMEDI 15 JUIN 2019

Tous les 2 ans, Saint-Macaire-en-Mauges, Saint-Macaire-du-bois et Saint-Macaire ont pris l'habitude de se recevoir à l'occasion d'inter-villages. Cela faisait depuis 2013, que Saint-Macaire n'avait pas eu l'opportunité d'accueillir ces jeux. Aussi, nul doute que le samedi 15 juin 2019 sera un grand rendez-vous festif où les épreuves sportives et culturelles s'enchaîneront sur le site en bas des remparts.

Le programme précis vous sera dévoilé prochainement.

Il reste encore la possibilité, si vous le souhaitez d'héberger des Macariots (pour la nuit du samedi 15 au dimanche 16 juin 2019),

contact : Laurent Sorbé 06 23 82 50 59

Le comité d'inter-villages est encore à la recherche de personnes voulant participer aux épreuves ou à l'organisation des ces festivités.

contacts : Jean-Loup DUTREUILH au 06 89 39 26 57

ou Laurent Sorbé au 06 23 82 50 59



simone

& les Mauhargats

Collectif d'Artisans



RETOUR SUR LA 4^{ÈME} ÉDITION DU PRINTEMPS DES SIMONE, LE DIMANCHE 14 AVRIL.

Plus qu'un marché de créateurs, le Printemps des Simone est une vitrine qui permet au Collectif de mettre en valeur la diversité de ses actions, ses compétences.... Elle affirme sa volonté de faire de l'artisanat et des métiers d'art l'affaire de tous en proposant un événement grand public!

Au Printemps des Simone on y trouve des couleurs, de l'élégance, des punks, des gourmands, de la malice, de la danse, des bénévoles souriants, des ateliers, la gratuité, de la musique, du tricot, des jeunes et des moins jeunes....
Et vous pensez toujours que le collectif des Simone c'est pas fait pour vous?!

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

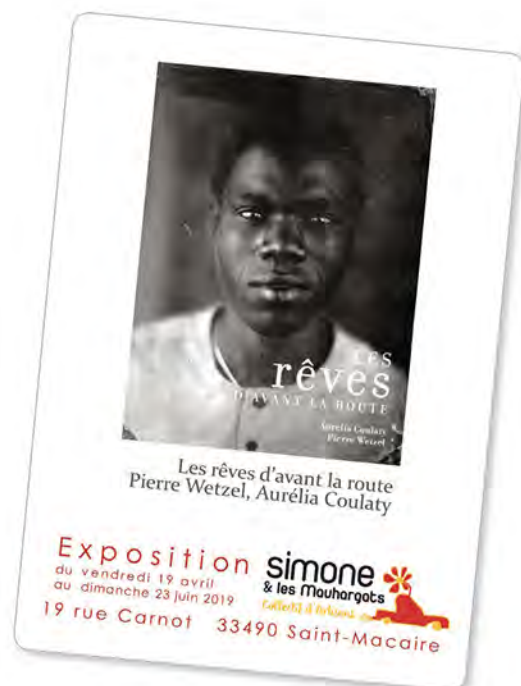
45 exposants dans la rue + tous les exposants présents dans la boutique
/ 11 ateliers initiatiques gratuits tricot, plumes, chocolat, crochet, tawashi, cosmétique, bijoux technique martelage, couture, maquillage /
20 bénévoles / 500 visiteurs et autant de sourires...



19 rue Carnot
33490 Saint Macaire.
Tél. : 09 67 01 24 33
www.simoneetlesmauhargats.com

 Simone-et-les-Mauhargats

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi :
10h30-12h30 et 14h30-18h30.
Mercredi, dimanche : 12h-18h.



EXPOSITION EN COURS :

LA GALERIE DU COLLECTIF
SIMONE & LES MAUHARGATS À SAINT-MACAIRE
ACCUEILLE LA SÉRIE
« LES RÊVES D'AVANT LA ROUTE »,
PHOTOGRAPHIES DE PIERRE WETZEL,
TEXTES D'AURÉLIA COULATY

Tandis que l'Histoire contemporaine fige les représentations, uniformise les migrants, leur attribue des aspirations fonctionnelles, Aurélia Coulaty et Pierre Wetzel orientent la lumière vers l'intérieur, vers ce qui fait la particularité des sujets : le vaste champ onirique de l'inconscient. Leurs rêves individuels, personnels, absolus, leurs idéaux d'enfance ou créations nocturnes.

Gohar raconte son ascension du Mont Ararat en Arménie. A l'auteur Aurélia Coulaty, au photographe Pierre Wetzel, elle livre des brides de ce rêve d'enfant, obsessionnel, inassouvi. Saisi à la chambre et mis en mots, ce sera le premier d'une série de visions confiées aux artistes par des demandeurs d'asile. Au terme de deux ans de rencontres, ils les réuniront dans un livre "Les Rêves d'avant la route".

Une partie de ces photographies et textes sont exposées dans la Galerie Simone et les Mauhargats jusqu'au 23 juin prochain.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



EXPOSITION À VENIR :

FRANÇOISE GOIRAND

« AU COMMENCEMENT »

DU 6 JUILLET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Françoise Goirand installe dans l'espace de grandes structures aériennes en suspendant sur des fils des Vénus protectrices et des perles géométriques et symboliques. Elle les façonne une à une dans une sorte de longue méditation. Elles sont devenues son écriture, sa signature.

À travers ses sculptures, elle nous parle de la femme, de la transmission entre les générations, de la Terre et du Cosmos. Son expression fait appel à la poésie et à la philosophie, à la mythologie, au symbolisme, à ce qui unit les Hommes.

Elle a eu l'honneur de recevoir le Prix du Public de la dernière édition du Grand Prix Bernard Magrez à Bordeaux en exposant l'une d'elles, baptisée "Ascension".

L'ACCOMPAGNEMENT PRO ET FORMATION

Une couveuse en partenariat avec Co-action qui permet au porteur de projet dans la création et les métiers d'art de tester leur activité.

Une Pépinière à destination des créateurs et des artisans souhaitant développer leurs activités, se connecter à un réseau, sortir de leur atelier et se former avec une formation spécifique de la Chambre des métiers et de l'Artisanat.

Des rencontres à thèmes avec les créateurs de la couveuse, de la pépinière, de la boutique et extérieurs : des "p'tits dèj", rendez-vous conviviaux et autour d'un petit déjeuner. Le dernier a eu lieu le 6 mai, sur le thème de la relation client et il a réuni 9 créateurs enthousiastes.



Un appel à candidature pour intégrer la Pépinière s'ouvre au 01 juin

Contact :

Aurore Bonneau 06 28 35 30 99

Le Comité des Fêtes

PROGRAMME
DES FÊTES DE LA SAINT JEAN
(DU 14 AU 16 JUIN)

Vendredi soir : soirée neige avec Jimmy System (place de l'horloge)

Samedi

14h00 : inter-villages aux pieds des Remparts (jeux entre les habitants de Saint Macaire, Saint Macaire en Mauges et Saint Macaire du Bois) - buvette sur place

22h00 : Jimmy System (place de l'horloge)

23h00 : Sangria Gratuite (place de l'horloge) Fin de soirée avec Jimmy System

Dimanche

11h00 : concours des maisons fleuries

17h00 : Le cœur des Rugueux à la chapelle des Ursulines

18h30 : BBDCG – groupe de swing manouche (place de l'horloge)

22h00 : Franck Assemat et ses musiciens (place de l'horloge)

23h00 : feu d'artifice musical

Réservez dès maintenant auprès d'Arlette au :
05 56 63 03 91 / 06 30 55 73 79

Et pour suivre nos actualités n'hésitez pas à aimer notre page Facebook "Comité des fêtes Saint Macaire" !

L'équipe du comité des fêtes



Association Palabras
28, rue Carnot 33490 Saint-Macaire
06 78 52 67 96
palabras@palabras.fr
f associationpalabras

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

palabras

L'association Palabras a choisi la création sonore et les arts graphiques, mais aussi le texte et l'installation, pour explorer le monde dans lequel nous vivons et partir à la rencontre des personnes qui l'habitent. Elle s'intéresse aux paroles et aux parcours quotidiens et discrets de ceux dont elle croise la route, cherche à en apprécier les détails, en révéler la force, la fragilité, la poésie, le sens. Ses créations se nourrissent de la vie de tous les jours et trouvent leur source dans l'immersion.

Après avoir longuement scruté les bonnes ou mauvaises raisons qui nous font sortir du lit avec l'installation « **Le Grand Matin** », l'association Palabras se penche sur la question de nos activités quotidiennes avec « **Qu'est-ce que tu fabriques ?** ».

« **Qu'est-ce que tu fabriques ?** » interroge les liens que nous tissons, les uns et les autres, avec le travail, la passion, la création, l'ennui.

« **Qu'est-ce que tu fabriques ?** » souhaite découvrir comment et pourquoi l'action et l'engagement au quotidien donnent un sens à nos vies.

« **Qu'est-ce que tu fabriques ?** » pousse avec curiosité la porte d'espaces que nous ne connaissons pas, trouve sa place dans des entreprises, des établissements scolaires, des lieux où vivent et travaillent des personnes que l'on entend peu, pour confronter les représentations, valoriser les savoirs disqualifiés, bousculer les idées reçues.

Ce projet au long cours, qui se dessine au fil des rencontres et des invitations, pose ses valises, pour deux années durant, à la maison de retraite publique de Saint-Macaire. Les résidents, leurs familles et l'ensemble du personnel y seront associés le temps de répondre, ensemble, à la question « **Qu'est-ce que tu fabriques ?** ». Une occasion de partager des paroles sensées et sensibles. De découvrir des trajets singuliers qui éclairent les nôtres. Et de se rencontrer.

LES 21 ET 22 SEPTEMBRE PROCHAINS,

au 8 rue de Verdun à Saint-Macaire, la maison de retraite publique et l'association Palabras seront heureuses de vous donner à lire ou écouter les premières pièces sonores et textuelles issues de ce processus de recherche. Bienvenue à tous !

« **Qu'est-ce que tu fabriques ?** » se déploie également au centre hospitalier de Cadillac, ainsi qu'au Théâtre des Quatre Saisons, à l'école élémentaire Saint-Exupéry et au CCAS de Gradignan.

QU'EST-CE
QUE TU
FABRIQUES ?



Conception, enregistrements sonores et montage : Valérie Le Naour / Textes et entretiens : Irène Berelowitch / Graphisme et dessins : Cécile Gras / Conception et réalisation de l'installation : Marie-Laure Bourgeois et Vincent Bêcheau / Dramaturgie : Cathy Blisson / Mixage : Gilles Bordonneau / Coordination artistique, production : Fanny Véron / Régie technique : Jérôme Capdepon / Accompagnement administratif : Fabienne Signat

L'association Palabras est soutenue par la région Nouvelle Aquitaine et le conseil départemental de la Gironde.

« **Qu'est-ce que tu fabriques à la maison de retraite de Saint-Macaire ?** » est réalisé dans le cadre de l'appel à projet « **L'un est l'autre** » avec le soutien du département de la Gironde, de la maison de retraite publique, du Petit théâtre de la cloche et de la mairie de Saint-Macaire. Merci à l'association Le maillon d'or.

Le projet « **Qu'est-ce que tu fabriques ?** » a reçu l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, du Théâtre des Quatre Saisons de Gradignan, d'Hameka/fabrique des arts de la rue de Louhossoa, du centre hospitalier de Cadillac, du lycée des métiers La Morlette de Cenon, de la crèche Les enfants terribles et du restaurant La soupe au caillou de Toulouse.

L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONSTOUS AU CARNAVAL
Le Carnaval de St Macaire

© Philippe Lelièvre

LE CARNAVAL DE SAINT-MACAIRE
S'EST DÉROULÉ DURANT LE DERNIER
WEEK-END DE MARS.

De nombreux macariens étaient présents pour le repas de village du samedi midi. Merci à Ardilla qui a organisé une animation musicale très appréciée. Puis dans l'après midi, ont défilé dans les rues, non pas un, ni 2, mais .. 5 chars de carnaval ! En effet, plusieurs quartiers, groupes ou associations s'étaient mobilisés. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont préparé ces chars, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui ont défilé costumées. On a ainsi pu croiser la bande à Asterix, une série de Schtroumpfs et Schtroumpfettes (mais un seul grand Schtroumpf), Milou entouré d'une horde de Dupond/t, Batman & co, des Dalton...

Ce joyeux cortège a été accompagné par les Maracatu, les Fifres, parfois réunis par Franck Assemat dans un rythme endiablé. A la nuit tombée, les enfants ont pu déambuler avec des lampions, tout le monde a admiré les haltes pyrotechniques et le grand feu qui cette fois a fait disparaître des parties de chaque char. Au lancement du bal, remise des prix : Le char qui a gagné le trophée cette année est celui des Schtroumpfs, réalisé par les bénévoles du comité des fêtes.

Le trophée sera remis en jeu l'an prochain.. qu'on se le dise !

N'hésitez pas à rejoindre l'association, qui commencera à préparer les prochaines festivités dès la fin de l'été.

Contact :

- l'association :

carnaval.saintmacaire@gmail.com

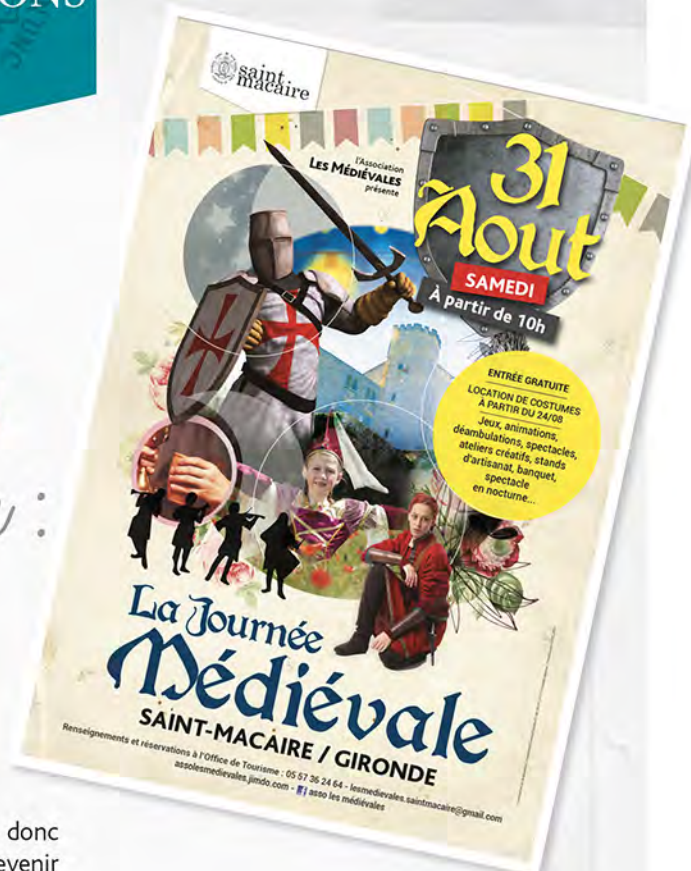
- le président :

Cédric GERBEAU au 06 08 80 11 34

L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

Association LES MÉDIÉVALES

La Journée Médiévale :
rendez-vous
le samedi 31 août !



Ce sera juste avant la rentrée scolaire et donc l'occasion de faire le plein de fête, avant de devenir un peu plus sérieux !

Cette année, nous souhaitons améliorer l'animation du banquet : il y aura des échassiers, de la magie, de la musique bien sûr et le spectacle « Étincelles » de Chris. En début d'après-midi, la compagnie Gric de prat donnera la première de « Aquitania », évocation du Moyen âge en Aquitaine. Toute la journée bien entendu, déambulations et spectacles se succéderont.

L'atelier « Brins de couleur » s'ajoutera aux ateliers créatifs déjà proposés l'an passé : tissage, couronnes de fleurs, modelage et estampage etc. Nous conservons le principe de la gratuité mais nous disposerons des urnes pour que chacun puisse laisser une contribution volontaire.

Au cours de l'année, l'atelier couture a procédé à de nombreuses réparations et a complètement refait ses catalogues. Les macariens ont été nos mannequins ! Près de 200 couronnes en osier ont été fabriquées et attendent leurs princesses.

Comme chaque année, nous sommes preneurs d'éléments pour la décoration : tentures, draps, tapis, chaises en paille, petites tables.

Et maintenant les bénévoles : il nous en manque en cuisine et en service. Plus précisément : le jeudi

29 août pour préparer le matériel et organiser le chantier / le vendredi 30 août pour éplucher, couper et faire cuire / et le samedi soir pour servir. Il faut aussi du monde à la technique (accrochage, installation de la taverne, port du matériel...) en matinée tout au long de la semaine.

Chacun peut trouver sa place en fonction de ses compétences, de ses envies et du temps qu'il souhaite donner. N'hésitez pas à vous faire connaître (cf.tel) : vous serez bien accueillis !

Cette année enfin, nous n'aurons pas de soirée des bénévoles début juillet. Cela ne correspondait plus à la demande. Nous prévoyons à la place un rendez vous le lundi 26 août à 19h dans la cour de la médiathèque. Au programme : état des lieux de la préparation et apéritif pour faire connaissance. Bien sûr, les candidats bénévoles sont invités à se faire connaître avant !

L'affiche et le flyer sont disponibles. N'hésitez pas à en demander. Les dépôts en Office de tourisme lors de vos déplacements sont bienvenus.

Le conseil d'administration
Alice Monier (06 33 15 43 90)



L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

“Vivre le patrimoine macarien”

Evénements récents

VENDREDI 1^{er} FÉVRIER 2019 :

2^e édition du Café histoire à L'Esbarridou :

Le thème de la soirée était les fêtes du Bas-Pian avec notamment un retour sur l'après 2^e guerre où s'était créé le "Comité des amis du Bas-Pian". Ont été institués des réjouissances pendant + de 50 ans ainsi que la tradition que la mairie de la "Commune libre du Bas-Pian" vienne chercher en calèche le maire de Saint Macaire pour le conduire en musique dans le bourg de Pian afin de déguster un vin d'honneur et les escargots à la Bordelaise. Plusieurs militants du quartier (Clavères, Lagahuzère, Daney) ont livré leurs témoignages devant une assistance de 60 personnes, des films tournés en 1947 et 1984 ont également été projetés. La soirée s'est achevée par un repas collectif servi par l'Esbarridou.



SAMEDI 16 FÉVRIER 2019 :

Pièce de théâtre par "la compagnie de Thalie"

Sur invitation de l'association "Vivre le patrimoine Macarien", la compagnie a joué la pièce "13 à table" à la salle des fêtes de Saint Macaire devant une assistance de + de 100 personnes. Un jeu d'acteurs et d'actrices pleins d'humour retraçant un soir de Noël où la maîtresse de maison ne veut pas se retrouver 13 à table.



DIMANCHE 12 MAI 2019 :

Sortie en Lot et Garonne

Une sortie en bus originale à destination de la vallée du Lot. Avec une halte commentée de 2 heures à Laparade par une raconteuse de pays, un arrêt sur Castelmoron pour voir notamment une bâtisse néo-mauresque abritant aujourd'hui la mairie, suivie par un repas sur le

Temple sur Lot et enfin par la visite du site de Latour Marliac (plus grande et plus riche pépinière de nénuphars en Europe).

SAMEDI 18 MAI 2019 :

Nuit européenne des musées

Une sortie en bus originale à destination de la vallée du Lot. Avec une halte commentée de 2 heures à Laparade par une raconteuse de pays, un arrêt sur Castelmoron pour voir notamment une bâtisse néo-mauresque abritant aujourd'hui la mairie, suivie par un repas sur le Temple sur Lot et enfin par la visite du site de Latour Marliac (plus grande et plus riche pépinière de nénuphars en Europe).

DIMANCHE 19 MAI 2019 :

Assemblée générale

L'assemblée s'est tenue le matin à la mairie conclue par le verre de l'amitié. A l'issue de cette réunion, les personnes se sont dirigées vers Monségur pour un repas de prévu au restaurant "La pièce de boeuf" et dans la continuité, une visite commentée de la bastide puis sur le retour une halte à St Michel de Lapujade dans la basilique de Lorette.

VENDREDI 24 MAI 2019 :

Soirée printemps des tricandilles

Une soirée débutée par le service des traditionnelles tricandilles avec le pâté chaud macarien, suivi du gouda de pays et des fraises. Puis ce fut la place au spectacle avec les "VILS NAVETS", chansonniers humoristiques qui firent leur effet pendant 1h30.

Actualité à venir

- **Dimanche 23 juin 2019 : journée nettoyage**
Les bénévoles s'occuperont de remettre à niveau un site délaissé.
- **Dimanche 30 juin 2019 : Concert grégorien**
A 17h à l'église de Saint Macaire, "les fils du tonnerre".
- **Samedi 6 juillet 2019 : Ciné sous les étoiles.**
Sera projeté le film "Notre Dame de Paris" dans le cirque des grottes.
- **Vendredi 2 août 2019 : Balade nocturne**
Déambulation nocturne sur un thème choisi
- **Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2019 : journées européennes du patrimoine**
- **Samedi 12 octobre 2019 : théâtre par "les compagnons de la veillée"**
- **Grange sur pilotis : finition** par la pose du plancher et la fabrication d'un escalier prochainement.

Retrouvez notre actualité et nos reportages sur internet "VIVRE LE PATRIMOINE MACARIEN"



L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

Bon voyage...

EMERG'EN SCÈNE



VENDREDI 7 JUIN

// 19H30 //

Ouverture du Festival

- soirée gratuite au château de Tardes // en partenariat avec l'ADAGE Centre chorégraphique de Bordeaux -

Dominique DUSZYNSKI, danseuse de la **Cie Pina Bausch**, présentera sa création *"Velvet"*
Danse contemporaine / 20mn

Le duo **Kader BELMOKTAR & Sabri COLIN** danseurs de la **Cie Kafig** présenteront leur dernière création
Hip-Hop / 40 min

SAMEDI 8 JUIN

- Au château de Tardes -

13H45-15H30

"Fabulous" Hip-hop avec Ivanna Kretova / GRATUIT

"Ensemble(s)" La **Compagnie Sursaut** et ses élèves - AVL

Chorégraphie contemporaine et danse africaine / GRATUIT

"L'amour dans tous ses états" avec les élèves du lycée de l'**ASC Bordeaux**
Théâtre / Extraits de "Le Jeu de l'Amour et du hasard" de Marivaux / Durée : 1H 20 GRATUIT //

- Au bas des remparts, en plein air ou sous chapiteau -

16H00

"Bull Orchestra" **Cie les Grooms**

Théâtre burlesque, bulles de savon / Durée 40 mn / *

17H00

"Kodama l'esprit de l'arbre" **Cie Mechanic Circus**

Théâtre acrobatique dans les arbres, conte / Durée 35mn / *

18H00

"1+1=3" **Cie Les frères PEUNEU**

Théâtre burlesque : duo absurde théâtralisé / Durée 1h / *

19H00

RESTAURATION SUR PLACE AU CHÂTEAU DE TARDES
BUVETTE ET FOOD TRUCKS EN MUSIQUE

20H30

"Le songe d'une nuit d'été" de William Shakespeare **Cie ADN**

Adaptation et une mise en scène d'Antony Jeanne / Durée 1h30 / Théâtre / *

22H00

Bal dingue coiffe & décoiffant avec **Madam'Hollywood & Jean Lux**

Show DJ Vinyles 45 tours / Animation musicale pour danser en famille / *

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE TOUTE LA JOURNÉE

(*) TARIF PAR SPECTACLE : ADULTES : 6€ / ENFANTS 5 À 15 ANS : 3€

PASS FESTIVAL : ADULTES : 15€ / ENFANTS 5 À 15 ANS : 6€ / DEMANDEUR D'EMPLOI (JUSTIFICATIF) : 10€

EN CAS DE PLUIE LES SPECTACLES ET ACTIVITÉS SONT SOUS CHAPITEAUX

CONTACT/RENSEIGNEMENTS : 06 95 25 09 73 - MAIL : ASSOCIATIONEMERGENSCENE@GMAIL.COM



ÉCOLE PRIMAIRE

le voyage à bruxelles des CM1

Dimanche 31 mars, après avoir pris l'avion, nous sommes donc arrivés à Bruxelles. Nous avons pris le train pour aller à l'auberge de jeunesse où nous dormions.

Lundi 1er avril, nous avons dégusté notre petit déjeuner et nous sommes allés au Mini-Europe en métro : c'est un parc qui montre des monuments importants en miniature des pays de l'UE. A midi, nous avons pique-niqué sous l'Atomium: immense structure en acier composée de 9 boules. L'après-midi, nous sommes partis visiter le musée Magritte, la Grand Place et le Manneken Pis.

Mardi 2 avril, nous avons été au musée du MIM (musée des instruments de musique). Nous avons écouté les instruments en vitrine grâce à des audio-guides puis nous avons joué de deux instruments: soit d'un cor, soit d'une trompette, soit d'un violon, soit d'un violoncelle et ensuite nous avons utilisé des percussions ... En fin de journée, nous avons découvert le sous-sol du Palais Royal et nous avons admiré les costumes du Manneken Pis.

Mercredi 3 avril, nous sommes allés dans le CBDB (Centre de la Bande Dessinée Belge) où un guide nous a expliqué des choses sur la BD. Il y avait aussi une BDthèque dans laquelle nous avons lu pendant 1h. A l'auberge, nous avons appris à dessiner des personnages avec un professionnel de la bande dessinée. Vers 17h, les maîtresses et les accompagnateurs nous ont préparé une surprise: une boum !

Jeudi 4 avril, nous sommes allés au Parlement Européen et nous avons rencontré 2 députés. A la fin de la matinée, nous avons vu et écouté les députés européens voter dans l'hémicycle. L'après-midi, nous sommes entrés dans le Planétarium pour découvrir l'Union Européenne à travers des jeux.

Vendredi 5 avril, avant de prendre l'avion, nous avons parcouru l'exposition « La Galerie de l'Homme » dans le musée des Sciences naturelles de Bruxelles. Nous vous conseillons d'aller à Bruxelles car c'était génial !

Les élèves de CM1

Nous remercions les parents de CM1 qui ont mené pour leurs enfants des actions pour récolter des fonds qui ont permis la réalisation de ce séjour présents, investis, toujours dans la bonne humeur en préparant des gâteaux, en en achetant, en venant au loto, à la soirée moules-frites, en organisant des concerts, en jouant d'un instrument, en cherchant des lots, en tenant la buvette, en rangeant ...

Un grand merci aussi aux parents d'élèves des autres classes mais aussi de l'école maternelle, aux collègues des deux écoles, aux élus et personnels de la mairie, aux anciens parents d'élèves ou élèves de l'école, aux macariens qui ont suivi ce projet et qui ont eux aussi montré leur solidarité dans ce beau projet.

Un merci tout particulier aux 2 députés européens qui ont parrainé ce formidable séjour. Sans vous tous, ce voyage n'aurait pas été possible et nous en sommes très touchées. Nous vous invitons à une soirée, le mardi 11 juin à 19h pendant laquelle les élèves seront les maîtres de cérémonie et vous présenteront leur voyage 1. A très bientôt !

Les enseignantes de CM1



COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 12 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le 12 Décembre 2018 en présence de 11 élus (M. Patanchon, M. Cosson, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Cambillau, Mme Latestère, M. Alis, Mme Vasquez, Mme Lampre, M. Brute de Rémur - Absents excusés : M. Dutreuilh (procuration de vote à Mme Vasquez), Mme Lassarade, M. Rouches (procuration de vote à M. Patanchon), M. Lhomme (procuration de vote à M. Boulineau), Mme Chiriaeff-Davoine, M. Zanette, M. Guindeuil. La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Martine Latestère. Le compte rendu du 18 Octobre 2018 est adopté à l'unanimité

ACQUISITION PARCELLES RAMILLON ROUTE DE L'ANCIEN PONT

Le Maire informe le Conseil municipal que M. Olivier Ramillon a mis en vente plusieurs parcelles au lieudit au Pylone, route de l'Ancien Pont pour un total de 3 ha 71 a 55 ca dont voici le détail :

Parcelle	Contenance
B 276	5 a 50 ca
B 277	29 a 80 ca
B 278	4 a 95 ca
B 279	65 a 55 ca
B 280	98 a 20 ca
B 281	17 a 75 ca
B 282	15 ca
B 283	72 a 20 ca
B 287	15 a 65 ca
B 288	5 a 90 ca
B 289	7 a 90 ca
B 290	24 a 50 ca
B 291	3 a 05 ca
B 295	14 a 25 ca
B 311	5 a 00 ca
B 585	1 a 20 ca
Total	3 ha 71 a 55 ca

Le Maire explique que ces parcelles se situent dans le prolongement de terrains qui appartiennent déjà à la commune. Il propose d'en faire l'acquisition pour éviter l'apparition de constructions illicites en zone inondable et pour empêcher les décharges sauvages, des plantations adaptées pourront être réalisées.

Olivier Ramillon a donné son accord au prix de 2 500 € l'hectare soit un montant total de 9 288,75 €.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de réaliser cette acquisition, par l'intermédiaire de M^o Chantal Lalane, notaire à Langon.

CONVENTION ENTRE LA CDC DU SUD GIRONDE ET LA COMMUNE POUR LA MISE À DISPOSITION DE BÂTIMENT À L'ASSOCIATION ARDILLA

Le Maire présente au Conseil municipal la convention de mise à disposition d'un bâtiment à l'association Ardilla pour l'activité école de musique, compétence qui revient à la Cdc du Sud Gironde.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans (2018/2021), elle précise que la Cdc du Sud Gironde prend à sa charge les frais de fonctionnement du bâtiment nécessaires à l'exercice de la compétence, mais celle-ci définit également les conditions d'utilisation des bâtiments, les modalités de versement d'une compensation financière par la Cdc du Sud Gironde à la commune et les obligations de l'utilisateur et du prêteur.

Le Maire précise que la Cdc va déterminer le coût de ce transfert de charges sur cette compétence et ce montant sera déduit de la compensation attribuée par la CDC à la commune.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention.

AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE FIXANT LES PRINCIPES DIRECTEURS DU RETRAIT DES COMMUNES MEMBRES DE LA CDC DES COTEAUX MACARIENS

Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant au protocole de dissolution de la Cdc des Coteaux Macariens (ci-joint en annexe). Celui-ci prévoit la possibilité de mettre à disposition les biens immeubles nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée aux communautés de communes d'accueil, plutôt qu'un transfert en plein propriété. Pour Saint Macaire, il s'agit de l'ancien siège de la Cdc des Coteaux Macariens et accueil touristique.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire de signer l'avenant.

CNP ASSURANCES 2019

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité.

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe le Conseil municipal que deux agents ont fait valoir leur droit à la retraite et qu'il convient de procéder à leur remplacement. Il s'agit d'un poste d'agent d'entretien au restaurant scolaire et d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle.

Le Maire propose au Conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint technique à temps plein et le poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps plein et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 25/35ème à compter du 1er janvier 2019 et un poste d'agent social à temps complet à compter du 1er février 2019.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

GRAND CELLIER DU PRIEURÉ – RÉNOVATION CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le Maire propose au Conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint technique à temps plein et le poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps plein et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 25/35ème à compter du 1er janvier 2019 et un poste d'agent social à temps complet à compter du 1er février 2019.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

CONVENTION DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE/COMMUNE DE SAINT-MACAIRE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE

Alain Falissard rappelle que sur la partie nord de la grange sur pilotis « Paillet », objet du chantier école, le bardage a été réalisé. Pour terminer cette prestation sur les trois autres façades, l'intervention d'une entreprise est nécessaire. L'entreprise Laurent de Coimères a fourni une offre de prestation d'un montant de 2 778,56 € HT. Il précise que l'association Vivre le Patrimoine Macarien participera à hauteur de 10 860 €, sous forme de don, aux travaux restants à effectuer sur cette construction.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le devis correspondant.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour accepter le don effectué par l'association Vivre le Patrimoine Macarien

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-MACAIRE - SÉQUENCE 1

Avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 1 Travaux VRD Voirie, Réseau Pluvial et aménagements divers :

> Inscription budgétaire

Alain Falissard présente un état d'avancement des travaux réalisés par l'entreprise Colas sur le cours de la République (séquence 1) pour ce qui concerne les trottoirs, les zones de stationnements, la chaussée de la RD et le réseau de captage et d'évacuation des eaux pluviales. Il précise que la fin probable de ces prestations interviendra fin février, suivra l'intervention des entreprises en charge des prestations paysagères.

Par rapport au marché initial, des prestations supplémentaires ont été effectuées, soit à la demande de la commune, soit par nécessité technique pour ce qui concerne l'extension du réseau pluvial. En parallèle des prestations prévues initialement se sont avérées moins importantes en quantité, voire inutiles donc annulées.

Ces prestations en plus-value représentent un montant de travaux de 80 408,35€ HT et en moins-value un montant de 19 111,62€ HT. La différence nécessite un avenant d'un montant de 61 296,73€ HT soit 73 556,08€ TTC.

Cet avenant implique une ouverture de crédits supplémentaires de 73 550,00€ TTC. Il rappelle que le Maire a été autorisé à signer les avenants éventuels relatifs à cette opération par délibération n°2018-026 en date du 11 Avril 2018 sous réserve de l'ouverture des crédits nécessaires.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARKINGS IMPASSE DU MOULIN

Alain Falissard informe le Conseil municipal qu'une consultation relative à l'aménagement d'un parking impasse du Moulin a été organisée. Trois offres ont été reçues en mairie. L'entreprise Colas, agence Pépin, la mieux et la moins disante, a été retenue pour un montant de marché à 66 472,81 € HT soit 79 767,37 € TTC. Il propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le marché de travaux, ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de ce marché (avenant éventuel, ordre de service...).

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU CARREFOUR DE L'ABRICOTIER ET DE SES ABORDS : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PAYSAGÈRE

Pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre paysagère portant sur le projet d'aménagement paysager du carrefour de l'abricotier et de ses abords, Alain Falissard présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires de Laurence Aurejac-Rouzaud. Le forfait de rémunération proposé comprend notamment l'élaboration d'un avant-projet paysage (conception, dessins, identification des végétaux), d'un dossier de consultation des entreprises et d'un suivi de réalisation ainsi que la participation à diverses réunions. Le montant total de la proposition s'élève à 3 000,00 € HT.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour ouvrir les crédits budgétaires nécessaires et autoriser le Maire à signer la proposition d'honoraires.

AMÉNAGEMENT DU COURS DE LA RÉPUBLIQUE - SÉQUENCE 2

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal que les travaux d'aménagement du Cours de la République pour ce qui concerne la séquence 1 s'achèveront courant février prochain.

Afin de lancer la séquence 2 qui permettra de terminer l'aménagement de cette voie, il précise que différentes décisions sont à prendre. L'objectif est de lancer cette 2ème tranche début 2ème trimestre 2019 après réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens (Orange, Basse Tension et Eclairage Public) qui débiteront fin janvier prochain.

1) Décisions relatives aux missions de maîtrises d'œuvre et de coordination sécurité avec ouverture des crédits budgétaires correspondants

Pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie et de réseaux divers (VRD), il présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires du cabinet Escande venant compléter l'élaboration du Projet déjà élaboré. Cette proposition comprend les éléments de mission nécessaires à la bonne réalisation des travaux, comportant notamment l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, le suivi de chantier et l'assistance aux opérations de réception. Le montant de cette proposition s'élève à 20 000,00€

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

HT pour une estimation de travaux de 400 000€.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

Pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre paysagère qui concerne la végétalisation et le mobilier urbain, Alain Falissard présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires de Laurence Aurejac-Rouzaud portant notamment sur l'élaboration du projet paysager, l'assistance et conseils apportés au maître de l'ouvrage, la réalisation du dossier de consultation des entreprises, le suivi de chantier. Le montant total de la proposition s'élève à 3 600,00€ HT.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

Enfin, Alain Falissard rappelle au Conseil municipal l'obligation de désigner un coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour la réalisation de ces travaux. Il présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires et de convention établie par M. Robert d'un montant de 1 550,00€ HT.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

2) Décisions relatives à l'enfouissement réseau Orange

> 2-1 : Travaux de génie civil pour enfouissement réseau Orange avec ouverture des crédits budgétaires correspondants

- Convention de transfert temporaire de la maîtrise d'Ouvrage – travaux d'effacement des réseaux de télécommunications (transfert de la Commune au SDEEG)
- Estimation des travaux de génie civil

Comme pour la séquence 1, Alain Falissard rappelle au Conseil municipal que les travaux d'enfouissement du réseau Orange sont à la charge de la commune et qu'Orange ne s'occupe pas de la partie génie Civil d'enfouissement de son réseau.

L'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite loi MOP, dispose que la réalisation d'une opération intéressant plusieurs maîtres d'ouvrage peut aboutir à la désignation, par convention, d'un maître d'ouvrage unique.

Cette disposition implique un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage suivant des modalités administratives, techniques et financières bien précises. L'objectif poursuivi étant de faciliter la coordination du chantier, il paraît nécessaire de confier cette maîtrise d'ouvrage unique à la structure dont l'intervention sera la plus lourde.

La commune de Saint Macaire rencontre ce cas de figure, dans le cadre de l'aménagement de la séquence 2 du cours de la République, avec l'effacement des réseaux, pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement du réseau Orange, le SDEEG intervenant sur la basse tension et l'éclairage public. Aussi il apparaît opportun de confier à ce dernier, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications.

Le SDEEG a estimé le coût des travaux de génie civil relatifs à l'enfouissement du réseau Orange à 40 750,39€ HT auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre et annexes s'élevant à

2 852,53€ soit un total HT de 43 602 ,92€ (51 752,99€ TTC). S'agissant des modalités financières de cette prestation de service effectuée par le SDEEG, la Commune s'engage à rembourser le SDEEG sur la base du montant TTC des travaux réalisés. Un certificat des travaux éligibles au FCTVA sera établi par le SDEEG et transmis à la Commune. Cette démarche, offrant une plus grande souplesse administrative et une meilleure réactivité dans la conduite du chantier, n'occasionne aucun coût supplémentaire pour notre commune, excepté les frais de maîtrise d'œuvre habituels appliqués par le SDEEG soit 7% du montant des travaux HT.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'effacement du réseau Orange cours de la République (séquence 2)

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le détail estimatif relatifs à ces travaux.

> 2-2 : Travaux de câblage et fourniture d'équipement avec ouverture des crédits budgétaires correspondants

- Estimation des travaux (devis Orange)
- Convention Commune/Orange

Alain Falissard présente au Conseil municipal la proposition d'Orange concernant les travaux d'enfouissement de son réseau et en particulier les travaux de câblage et de fourniture d'équipement qui s'élèvent à 9 440,32€ HT. Une participation d'Orange sur ces travaux représentant 82% du total étant déduite, le reste à charge pour la collectivité s'élève à 1 699,26€ HT.

Orange participe également financièrement aux frais de matériel Génie Civil posé pour un montant de 2 616,89€ HT par établissement d'un titre exécutoire de la commune.

Il présente également la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité proposée par Orange.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour :

- Approuver ces travaux de dissimulation du réseau Orange
- Autoriser le Maire à signer le devis d'un montant de 1 699,26€ et la convention correspondante avec Orange

3) Décisions relatives à l'enfouissement du réseau Basse Tension et Eclairage Public

Alain Falissard présente au Conseil municipal le projet d'enfouissement du réseau d'éclairage public dont le coût est estimé à 31 740,47€ HT, avec des frais de maîtrise d'œuvre et annexe s'élevant à 2 221,83€ soit un total TTC de 40 310,39€.

Il précise que la commune peut solliciter le SDEEG pour une demande d'aide financière de 20 % du montant HT des travaux au titre de l'éclairage public.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour :

- Approuver le projet présenté avec inscription des crédits budgétaires correspondants

- Autoriser le Maire à signer le devis d'enfouissement du réseau d'éclairage public pour un montant total de travaux estimé à 31 740,47€ HT.
- Décider de déposer auprès du SDEEG une demande d'aide financière au titre du 20 % de l'éclairage public, soit 6 348,09€
- Approuver le plan de financement suivant :

Dépenses

Travaux d'éclairage public total estimé	- 31 740,47€ HT
Frais de Maîtrise d'œuvre et annexe	- 2 221,83€
TVA	- 6 348,09€
Total	- 40 310,39€ TTC

Recettes

Aide sollicitée auprès du SDEEG (20 % du montant HT des travaux) au titre de l'aide à l'éclairage public.....	+ 6 348,09€
Part à charge de la commune	+ 33 962,30€
Total	+ 40 310,39€ TTC

AMÉNAGEMENT D'UNE UNITÉ FONCIÈRE RUE SAINT DENIS - MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR MISE AU POINT DU PERMIS D'AMÉNAGER

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal qu'une étude préalable de faisabilité a été menée sur une hypothèse d'aménagement de l'unité foncière achetée par la commune rue Saint Denis. Afin de finaliser ce projet et d'enclencher sa mise en œuvre, un permis d'aménager doit être élaboré et déposé.

Pour sa réalisation, une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre doit être constituée afin de traiter l'aspect architectural et urbanistique ainsi que la dimension paysagère et l'élaboration technique du projet en termes de voiries et de réseaux.

Dans ce but, il présente au Conseil municipal une proposition de convention d'honoraires d'études de permis d'aménager formulée par une architecte pour un montant de 9 000€ HT, par un paysagiste-concepteur pour un montant de 5 000€ HT et par un géomètre pour un montant de 8 000€ HT, soit un total de 22 000€ HT. Ce permis d'aménager doit être accompagné d'un dossier loi sur l'eau nécessitant l'intervention d'un prestataire dont le coût est estimé à 4 000€ HT.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour

- Retenir cette proposition d'études de permis d'aménager
- Ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour un montant de 26 400,00 € TTC.
- Autoriser le Maire à signer la convention d'honoraires correspondante pour un montant de 26 400€ TTC.

DÉCISIONS DIVERSES

Devis de réalisation d'un drain le long du mur de l'ancien presbytère

Alain Falissard présente au Conseil municipal une proposition de prestation pour la création d'un drain de captage des eaux pluviales en pied de mur de l'ancien presbytère. Il signale que dans ce secteur, les eaux pluviales provenant du toit de l'Eglise se diffusent à la base du bâtiment sans aucun captage. Après consultation, il propose de retenir l'offre de l'entreprise Condou d'un montant de 2 048 € HT pour la réalisation de ces travaux de première nécessité.

Il précise qu'une étude plus approfondie sera menée ultérieurement

afin d'assurer la récupération des eaux pluviales provenant du toit de l'église dans ce secteur.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour :

- Retenir la proposition de l'entreprise Condou pour cette intervention citée ci-dessus pour un montant de 2 048,00€ HT
- Ouvrir les crédits nécessaires sur le budget de la commune
- Autoriser le Maire à signer le devis correspondant

Réalisation d'un bateau sur trottoir rue Louis Blanc

Alain Falissard explique au Conseil municipal qu'un riverain de la rue Louis Blanc a demandé à la commune un accès pour desservir son terrain situé actuellement en surplomb de la chaussée. Il rappelle que la réalisation d'un bateau est facturée pour 50% à la commune et 50% au propriétaire de la parcelle. Dans le cas présent, la réalisation de ce bateau nécessite la déviation des eaux pluviales dans une canalisation à poser à l'arrière du bateau. La proposition de l'entreprise Colas agence Pépin pour effectuer ces travaux s'élève à 4 430,00€ HT pour la totalité dont 50% seraient pris en charge par la commune soit 2 215,00€.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour retenir la proposition de l'entreprise Colas agence Pépin citée ci-dessus pour un montant de 2 215,00€ HT pour la réalisation de ces travaux et autoriser le Maire à signer le devis correspondant.

Acquisition fourgon

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de remplacer le fourgon Master de la commune par un véhicule neuf. Daniel Boulineau présente les différentes propositions concernant l'acquisition d'un fourgon pour les services techniques.

- 1- Devis de la société UGAP pour un fourgon Peugeot Boxer pour un montant de 24 418,14€ TTC
- 2 - Un devis de la société SLC Peugeot pour un fourgon Peugeot Boxer pour un montant de 22 500,00 € TTC
- 3 - Une proposition de location avec option d'achat d'un montant de 446,06 € TTC/mois pour une durée de 5 ans/50 000 kms, comprenant la location du véhicule, l'entretien complet (sauf pneumatiques), une garantie de 5 ans pièces et main d'œuvre et une assistance 24h/24h avec véhicule de prêt proposé par la société SLC Peugeot pour un fourgon Peugeot boxer. Au terme des 5 ans, deux possibilités s'offrent à la commune, soit la collectivité rachète le véhicule pour un montant de 4 500,00 € TTC ou le fait reprendre par la concession.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour retenir la troisième proposition et autoriser le Maire à signer le contrat de crédit-bail et les diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Cession véhicule Renault Master

Le Maire expose au Conseil municipal que les services techniques sont appelés à remplacer le véhicule suivant :

- Renault Master immatriculé : 2618 RV 33
- Date de première mise en circulation : 9 Avril 2002

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

A cette occasion, la Société SLC Peugeot de Langon propose la reprise de ce véhicule pour un montant de 960 € TTC en l'état.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité.

Opération Cocon 33- Isolation des combles perdus

- Avenant de la convention de partenariat avec EDF
- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes concernant l'opération cocon 33 pour l'isolation des combles perdus.

Considérant que l'opération Cocon 33 a pour objectif d'isoler massivement les combles perdus, des bâtiments publics des collectivités girondines et permettra :

- De contribuer à réduire les charges énergétiques qui pèsent sur les budgets des collectivités et d'améliorer l'état du patrimoine public,
- D'activer une dynamique locale pour mobiliser les collectivités et les acteurs du territoire Girondin autour des enjeux de la transition énergétique, en termes d'économies d'énergies et de réduction des gaz à effet de serre
- D'obtenir le soutien financier d'un fournisseur d'énergie pour faciliter la réalisation des travaux via le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie et toute autre source de financement

Considérant que la commune renforce son engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers cette démarche exemplaire de maîtrise de la demande en énergie et de réduction des émissions de gaz et effets de serre de ses bâtiments publics,

Considérant que la circulaire relative à la dotation de soutien à l'investissement Local - 2018 précise que les collectivités peuvent présenter des projets dont elles n'assurent pas la maîtrise d'ouvrage à condition qu'elles justifient d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés, que les investissements en faveur de la transition énergétique, notamment à l'amélioration de la performance thermique des bâtiments publics figurent parmi les priorités financées par la DSIL,

Considérant que toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre sont éligibles à la DSIL, les communes seront destinataires de la subvention et qui leur appartient de présenter les pièces justificatives à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention (factures acquittées accompagnées d'un état récapitulatif détaillé, certifié exact par ses soins),

Sur proposition du Maire, vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour :

1. Approuver l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, ci-joint en annexe 01,
2. Autoriser le département, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la dotation de soutien à l'investissement Local à hauteur de 30% du coût des travaux,

3. Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

Amortissements

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la dissolution de la CdC des Coteaux Macariens, des biens ont été intégrés à l'actif de la commune. Certains biens sont soumis à amortissement et ce quelque soit le seuil de population, à savoir les immobilisations incorporelles. Ainsi, il appartient à la commune d'amortir les immobilisations incorporelles ainsi que les subventions transférables qui s'y rattachent et déterminer la durée d'amortissement.

Le Maire propose les durées suivantes :

2041412	Subventions d'équipement Bâtiments et installations	5 ans
2041513	Subventions d'équipement projet d'infrastructures d'intérêt national	5 ans
20422	Subventions d'équipement aux pers. de droit privé bâtiments et installations	5 ans
204412	Subventions d'équipement en nature bâtiments et installations	30 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
1311	Subventions d'équipement transférables Etat et établissement nationaux	5 ans
1313	Subventions d'équipement transférables département	5 ans

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité.

Subvention à l'association de chasse Saint Loubert

Delphine Tach présente au Conseil municipal l'association de chasse Saint Loubert qui participe à la régulation des pigeons sur la commune, elle propose qu'une subvention de 500 € soit versée à cette association pour l'année 2018.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité.

Adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33)

Le Maire informe l'assemblée que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.

Ce mode de règlement alternatif des conflits est un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

En outre, la durée moyenne d'une médiation ne dépasse pas 3 mois, ce qui est très court par rapport aux délais de jugement moyens qui sont constatés devant les tribunaux administratifs, sans compter l'éventualité d'un appel et d'un pourvoi en cassation. À l'instar d'une quarantaine de centres de gestion, le centre de Gestion de la Gironde s'est porté volontaire pour cette expérimentation, il souhaite de cette manière se positionner en tant que « tiers de confiance » auprès des élus employeurs et de leurs agents. Il s'agit d'une nouvelle mission facultative à laquelle les collectivités et leurs établissements publics peuvent adhérer volontairement mais dans un délai contraint, par délibération et convention conclue avec le centre de Gestion au plus tard le 31 décembre 2018.

La conduite de la médiation préalable obligatoire sera assurée par des agents du centre de Gestion formés et opérationnels, qui garantiront le respect des grands principes de la médiation : indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour adhérer à la mission de médiation préalable et autoriser le Maire de conclure cette convention.

Présentation du rapport annuel du délégataire du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire pour le SPANC et pour l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service assainissement transmis par le syndicat intercommunal d'assainissement pour approbation par chaque commune adhérente au SPANC. La démarche est identique pour le service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ces rapports et sur proposition du Maire, vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour les approuver.

Devis de remplacement et d'intervention sur des ouvrants sur plusieurs bâtiments communaux

Arlette Cambillau informe le Conseil municipal qu'une intervention serait à prévoir sur deux bâtiments communaux pour réaliser des travaux de réparation sur des fenêtres et des portes. Au local des grottes, il faut procéder au remplacement des vitrages sur les fenêtres et sur une porte. Dans la salle de gymnastique située au groupe scolaire, il faut réparer le système de fermeture des fenêtres. Pour la réalisation de ces prestations, les devis proposés

par la société SOPEIM s'élèvent à 4 268,08 € HT.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

Budget communal : Décision modificative n°4

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonction et d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses. La décision modificative n°4 du budget de la commune 2018 est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6574 – subvention association	+ 500,00 €
6811 – dotations amortissements	+ 9 771,02 €
022 – dépenses imprévues	- 10 271,02 €

Dépenses d'investissement

2111 op 130 – acquisition parcelles	+ 10 000,00 €
2151 op 164 – aménagement cour de la République	+ 144 040,40 €
2031 op 166 – aménagement d'une unité foncière rue St Denis	+ 31 200,00 €
2151 op 167 – réalisation d'un drain le long du mur de l'ancien presbytère	+ 2 457,60 €
2151 op 167 – réaménagement trottoir accès rue louis blanc	+ 2 658,00 €
2121 op 168 – maîtrise d'œuvre paysagère aménagement carrefour giratoire abricotier	+ 3 600,00 €
2113 op 219 – réparation pompe du stade.....	+ 370,56 €
21318 op 220 – grosses réparations menuiseries relais de poste.....	+ 5 200,00 €
21318 op 220 – réparation vitraux relais de poste	+ 26 300,00 €
21318 op 220 – bardage grange sur piles.....	+ 3 334,27 €
21318 op 220 – réparation vitrages grottes + système de fermeture des fenêtres salle de gym.....	+ 5 121,70 €
21318 op 225 – travaux chauffage et éclairage salle du grand Cellie.....	+ 15 600,00 €
2188 op 250 – acquisition échafaudage roulant	+ 1 500,00 €
2184 op 250 – acquisition mobilier bibliothèque.....	+ 2 000,00 €

Recettes d'investissement

1323 – Conseil départemental aménagement cours de la République

- au titre des équipements de sécurité
 - construction d'un carrefour giratoire..... + 10 800,00 €
 - aménagement de parkings..... + 9 600,00 €
 - au titre des bordures et caniveaux..... + 36 000,00 €
 - au titre de l'enfouissement du réseau Orange..... + 24 000,00 €
 - aide pour l'aménagement de sécurité
(couche de roulement)
- | | |
|--------------------------------|--------------|
| 28041412 – amortissements..... | + 736,00 € |
| 2804412 – amortissements..... | + 4 993,00 € |

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

28033 – amortissements.....	+ 119,00 €
28051 – amortissements.....	+ 3 923,02 €
024 – cession véhicule.....	+ 960,00 €
1641 – emprunt.....	+ 113 151,51 €

Effacement de dettes

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire, à l'issue de réunions de la commission de surendettement des particuliers de la Gironde, de deux effacements de dettes pour la somme de 191,59 € et de 131,76 €.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion en sous-préfecture s'est tenue au sujet du projet d'une maison de santé rive droite. Elle a rassemblé le Sous-Préfet, des professionnels de santé et des élus des deux Cdc concernées (Sud Gironde et Sud Gironde en Réolais) avec leurs Présidents. Il a été retenu d'envisager la construction de deux bâtiments d'accueil, le principal sur la commune de Pian (terrain hérité de notre ancienne Cdc et mis à disposition gratuitement) et un secondaire sur la commune de Saint Pierre d'Aurillac. Chaque Cdc se chargerait de la construction, les professionnels de santé versant ensuite un loyer. L'objectif est maintenant d'adapter le projet de santé, travaillé de longue date, pour validation dans le courant de l'année 2019 par l'ARS (agence régionale de santé). Une réunion est programmée au printemps pour faire un point sur ce dossier et préciser le calendrier.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée à Saint Macaire, en présence de plusieurs élus, avec les services de la Cdc, au sujet du projet de médiathèque. La commune a proposé de mettre à disposition les locaux actuels et d'y ajouter le premier étage du Ménestrel voisin pour réaliser un plateau de 350 à 400 m2. Cet équipement, qui sera réalisé dans les dix prochaines années, viendra en complément de la tête de réseau construite d'abord à Langon.

Delphine Tach, déléguée au Sictom, annonce une hausse de 3,5% en 2019 de la facture ordures ménagères. Cette augmentation est liée à l'évolution du prix des carburants. Elle a assisté par ailleurs à une journée de formation sur les problèmes soulevés par les animaux en commune et en présentera les grandes lignes en réunion de commission.

Corinne Vasquez annonce la création de la commission cantine qui permettra de réfléchir en concertation avec les parents d'élèves, aux questions soulevées en Conseil d'écoles.

Elle précise que l'intervention malheureuse de la gendarmerie, suite au dysfonctionnement lié à l'exercice anti intrusion aux écoles, a permis de mieux cerner les responsabilités de chacun. Il ressort que les directrices doivent informer en amont la gendarmerie de la tenue de ce type d'exercice.



CONSEIL DU 21 JANVIER 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le 21 janvier 2019 en présence de 12 élus (M. Patanchon, M. Dutreuilh, M. Falissard, M. Boulineau, Mme Cambillau, Mme Lassarade, M. Alis, Mme Chiriaeff-Davoine, Mme Vasquez, M. Zanette, Mme Lampre, M. Brute de Rémur - Absents excusés : M. Cosson (procuration de vote à M. Dutreuilh), Mme Tach, Mme Latestere, M. Rouches (procuration de vote à M. Patanchon), M. Lhomme, M. Guindeuil. La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Corinne Vasquez. Le compte rendu du 12 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DE BOURG POUR AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE : COURS DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-MACAIRE – TRANCHE 2 : DEMANDE SUBVENTION DETR 2019

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de bourg concernant le cours de la République dont la tranche 1 est en cours d'achèvement et qui devrait se poursuivre en 2019 par la réalisation de la tranche 2. Cette dernière a des objectifs similaires à la première, à savoir :

une amélioration de la sécurité routière à destination des usagers de la route, des piétons et des cyclistes

- Sur la section concernée, la RD 672E6 demeure à double sens mais voit son gabarit ramené de 7m à 5,75m de largeur. Cette réduction permet :

- la création d'un cheminement piétons aux normes PMR de chaque côté
- l'accroissement et l'organisation de l'offre de stationnement de part et d'autre de la chaussée,

- La mise en œuvre de différents dispositifs adaptés ainsi que la limitation à 30 km/h afin de favoriser le ralentissement des automobilistes

Un enrichissement de la qualité paysagère par :

- La réfection de l'ensemble des trottoirs
- La création d'alignements d'arbres rythmant les zones de stationnement
- La végétalisation des espaces disponibles
- L'installation de mobiliers urbains

Le dossier établi relatif à l'aménagement de la tranche 2 du Cours de la République concerne la section comprise entre le n° 88 et l'extrémité de cette voie.

Le coût des travaux envisagés est estimé à 406 455,50 € HT.

Il précise que sur ces travaux, une subvention au titre de la DETR 2019 portant sur les investissements en matière d'aménagement de bourg ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière (rubrique 7.7 autres investissements), peut être sollicitée.

L'estimation de la dépense subventionnable serait de 224 267,50 € HT, une subvention représentant 35% de cette dépense peut être demandée au titre de la DETR 2019 soit un montant évalué à 78 493,63€.

Il rappelle que les prévisions de réalisation de ces travaux les situent entre les mois de mai et de juillet 2019 après dissimulation des réseaux électrique et téléphonique.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver la réalisation de ce projet, solliciter auprès de l'Etat la DETR, autoriser le Maire à dépo-

ser le dossier de demande de subvention et valider le plan de financement suivant :

Dépenses

Coût total des travaux	- 406 455,50€ HT
Maîtrises d'œuvre	- 25 150,00€ HT
TVA 20%	- 86 321,10€
Total TTC	- 517 926,60€

Recette : (sous réserve d'une décision favorable de l'Etat)

Subvention Etat (D.E.T.R.)	+ 78 493,63€
Commune Fonds propres.....	+ 86 321,10€
Commune Emprunt	+ 353 111,87€
Total	+ 517 926,60€

AMÉNAGEMENT DE BOURG POUR AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE : COURS DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-MACAIRE CORRESPONDANT À LA RD672E6 : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de bourg concernant le Cours de la République dont la tranche 1 est en cours d'achèvement et qui devrait se poursuivre en 2019 par la réalisation de la tranche 2. Cette dernière a des objectifs similaires à la première.

L'ensemble du projet a été validé par les services techniques concernés du Département de la Gironde. Chaque séquence nécessite l'établissement d'une convention entre le Département de la Gironde et la Commune de Saint-Macaire.

Pour cette deuxième séquence qui s'étend du PR 1+630 au PR 1+930, cette convention fixe et précise :

- L'autorisation donnée à la commune par le Département de procéder à la réalisation de ces aménagements
- Les conditions de leur mise en œuvre et de leur entretien
- La responsabilité de la commune liée à ces aménagements par rapport à des tiers (riverains et usagers de la route).
- L'accord donné à la commune par le Département pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée correspondant aux travaux de renouvellement de la couche de roulement de cette portion de route départementale (49 600€ HT)
- Coût de cette deuxième séquence pour les travaux de chaussée et de trottoirs : 343 299,00€ HT

Unanimité du Conseil municipal pour approuver la réalisation de ce projet, accepter les termes de la convention Département / Commune définissant les conditions de sa réalisation pour cette séquence 2 (PR 1+630 au PR 1+930) et autoriser le Maire à signer avec le Département de la Gironde ladite convention.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

AMÉNAGEMENT DE BOURG POUR AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE : COURS DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-MACAIRE CORRESPONDANT À LA RD672E6 - TRANCHE 2 : DEMANDE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de bourg concernant le Cours de la République dont la tranche 1 est en cours d'achèvement et qui devrait se poursuivre en 2019 par la réalisation de la tranche 2. Cette dernière a des objectifs similaires à la première.

L'ensemble du projet a été validé par les services techniques concernés du Département de la Gironde. Chaque séquence nécessite l'établissement d'une convention entre le Département de la Gironde et la Commune de Saint-Macaire.

Le dossier établi relatif à l'aménagement de la tranche 2 du Cours de la République concerne la section comprise entre le n° 88 et l'extrémité de cette voie.

Il précise que ces travaux s'accompagnent du renouvellement de la couche de roulement par le Département de la Gironde s'agissant de la RD672E6. Intervention pour laquelle le Conseil municipal a demandé au Département par délibération n° 2019-002 la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût des travaux concernant l'aménagement des trottoirs (y compris le paysagement), des parkings, des dispositifs de ralentissement est estimé à 406 455,50€ HT. Le coût d'enfouissement du réseau Orange (génie civil) est estimé à 45 302,18€ HT (hors maîtrise d'œuvre). Le montant total de ces travaux est donc estimé à 451 757,68€ HT.

Sur ces travaux, différentes subventions, majorées par le Coefficient Département de Solidarité (CDS) de 1,20 pour la commune de Saint-Macaire, peuvent être sollicitées auprès du Département de la Gironde :

Au titre du renouvellement des bordures / caniveaux et assainissement pluvial :

- Une demande de subvention est présentée correspondant à 30% du montant de cette dépense (90 250,00€ HT), plafonnée à 100 000€, soit dans le cas présent : $(30\% \times 90\,250\text{€}) \times 1,20 = 32\,490\text{€}$

Au titre des aménagements de sécurité pour la création de parkings (34 338€ HT) et la réalisation de trois plateaux surélevés (13 660€ HT), deux dossiers de demandes de subventions sont présentés :

- Le 1er dossier concerne les trois plateaux surélevés pour un montant de 13 660€ HT et une partie des parkings pour un montant de 7 000€ HT soit un total de 20 660€ HT.
 - La subvention sollicitée est de 40 % du montant de cette dépense, plafonnée à 20 000€, soit dans le cas présent : $(40\% \times 20\,000\text{€}) \times 1,20 = 9\,600\text{€}$

Unanimité du Conseil municipal pour approuver la réalisation de ce projet et solliciter auprès du Département les quatre subventions citées ci-dessus, autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès du Département de la Gironde et valider le plan

de financement suivant :

Dépenses

Coût total des travaux	- 451 757,68€ HT
Coût total des honoraires	- 25 150,00€ HT
TVA 20%	- 95 381,54
Total TTC	- 572 289,22€

Recettes : (sous réserve d'une décision favorable de l'Etat)

Etat - D.E.T.R. en cours de décision	+ 78 493,63€
Département de la Gironde	
- au titre du renouvellement des bordures / caniveaux et assainissement pluvial	+ 32 490,00€
- au titre des aménagements de sécurité / parkings	+ 9 600,00€
- au titre des aménagements de sécurité	+ 9 600,00€
- au titre de l'enfouissement du réseau Orangel ...	+ 13 590,00€
Commune Fonds propres	+ 95 381,54€
Commune Emprunt	+ 333 134,05€
Total TTC	+ 572 289,22€

RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ PMR DES LOCAUX DU PERSONNEL DES ATELIERS MUNICIPAUX : DEMANDE SUBVENTION DETR 2019

Alain Falissard rappelle le projet de rénovation et de mise en conformité PMR des locaux du personnel des ateliers municipaux prévu en 2019. Ces locaux inadaptés et non conformes, nécessitent une importante rénovation afin de les adapter à la fois à la mixité du personnel et aux normes PMR. Les travaux nécessaires étant conduits à l'intérieur de l'enveloppe existante. Ils permettront de créer, après démolition des différentes séparations, un ensemble comportant un Bureau / Entrée, une Salle de Réunion, deux Sanitaires / Vestiaires l'un destiné aux Hommes et l'autre aux Femmes. Ces locaux étant réalisés aux normes PMR.

Le coût des aménagements envisagés est estimé à 132 676€ HT. Il précise que sur ces travaux, une subvention au titre de la DETR 2019 peut être sollicitée auprès de l'Etat (rubrique des aménagements de locaux). L'estimation de la dépense subventionnable étant de 132 676€ HT, la subvention sollicitée pourrait être de 35% de cette dépense soit un montant évalué à 46 436,60€.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver la réalisation de ce projet, solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2019 une subvention évaluée à 46 436,60 €, soit 35% de la dépense subventionnable estimée à 132 676,00€ HT, autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de l'Etat et approuver le plan de financement suivant :

Dépenses

Coût total des travaux	- 132 676,00€ HT
Maîtrise d'œuvre, SPS....	- 17 000,00€ HT
TVA 20%	- 29 935,20€
Total TTC	- 179 611,20€

Recettes : (sous réserve d'une décision favorable de l'Etat)

Subvention Etat (D.E.T.R.)	+ 46 436,60€
Commune Fonds propres	+ 29 935,20€
Commune Emprunt	+ 103 239,40€
Total	+ 179 611,20€

DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD GIRONDE POUR METTRE EN PLACE LE PRINCIPE D'AUTORISATION PRÉALABLE DE LOCATION

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la loi ALUR a ouvert la possibilité d'instituer une autorisation préalable de location. Cette disposition vise à permettre à la commune de surveiller la décence des logements mis ou remis en location sur le territoire de la commune. Cette demande d'autorisation permettra de procéder à des contrôles avant la signature du bail afin d'empêcher la mise en location de logements indignes ou impropres à l'habitat. Les propriétaires bailleurs bloqués seront contraints de procéder aux travaux nécessaires pour respecter les critères légaux de décence du logement. Les logements concernés doivent constituer la résidence principale du locataire et le dispositif concerne les mises en location ou la relocation des logements (la reconduction, le renouvellement ou les avenants au contrat de location sont exclus du dispositif).

La compétence habitat relevant de la Communauté de communes du Sud Gironde, nous devons lui demander de mettre en place ce dispositif à Saint-Macaire.

Afin de renforcer notre politique de lutte contre l'habitat indigne, et en complément de la mise en place de l'OPAH par la Communauté de communes sur l'ensemble de son territoire, le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la Communauté du Sud Gironde pour la mise en place de l'autorisation préalable de location sur le périmètre suivant : cours de la République, rues de Verdun, Chanzy, Yquem, de l'Eglise, Virac.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à solliciter de la Communauté des communes du Sud Gironde pour mettre en place ce dispositif.

Arrivée de Mme Cambillau

DÉCISIONS DIVERSES

Aménagement Terrain rue Saint Denis : Permis d'aménager – bureau d'Etudes pour élaboration du dossier loi sur l'eau

Alain Falissard informe le Conseil municipal qu'une étude complémentaire au dossier de permis d'aménager doit être menée au titre de la loi sur l'eau. Le montant de cette étude complémentaire est évalué à 5 000 € HT. Une consultation auprès de bureaux d'études compétents est en cours. Il précise que le Conseil municipal doit ouvrir les crédits nécessaires (6 000€ TTC) avant le vote du budget et autoriser le Maire à retenir l'offre du bureau d'études le mieux disant dans la limite des crédits ouverts.

Unanimité du Conseil municipal pour ouvrir les crédits nécessaires (6 000€ TTC) avant le vote du budget sur l'opération n° 166 aménagement d'une unité foncière rue Saint Denis (Terrain Jugean) et autoriser le Maire à signer la convention d'honoraires avec le bureau d'études qui sera retenu pour l'établissement du dossier loi sur l'eau après organisation d'une consultation.

Répartition des achats de fournitures diverses liées au RASED

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Ridet, psychologue scolaire sollicite chaque année la commune de Saint-Macaire pour

l'achat de fournitures diverses. En 2018, elle a demandé l'acquisition d'une valise d'un coût de plus de 2000 € qui servira à l'ensemble des écoles dans lesquelles elle intervient sur la circonscription du Sud-Entre-Deux-Mers. Il précise que la commune assume seule les charges liées au bureau mis à disposition pour Mme Ridet (fluides, assurances, entretien...). Il propose qu'une participation financière soit demandée aux communes ou RPI, situés dans la circonscription d'intervention de Mme RIDEL, au prorata du nombre d'habitants pour l'achat des fournitures liées au fonctionnement du RASED.

Le Maire propose la répartition suivante :

Commune	Habitants chiffres INSEE	% de répartition
ST MACAIRE	2221	19,20 %
ST MAIXANT	1912	16,53 %
RPI VERDELAIS/ SEMENS/ ST GERMAIN DE GRAVES	1396	12,07 %
STE CROIX DU MONT	916	7,92 %
ST PIERRE D'AU- RILLAC	1358	11,74 %
ST MARTIN DE SESCAS	625	5,40 %
CAUDROT	1204	10,41 %
RPI ST ANDRÉ/ STE FOY/ ST LAURENT	827	7,15 %
ST MARTIAL	257	2,22 %
LE PIAN SUR GARONNE	851	7,36 %
Total habitants	11567	100,00 %

Unanimité du Conseil municipal pour approuver cette répartition et autorisation est donnée au Maire pour émettre les titres de recettes correspondants et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance)

Le Maire explique que les collectivités territoriales et les établissements

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

publics peuvent, en application du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, participer au financement des contrats «santé et prévoyance complémentaire» souscrits par les agents. Suite à une enquête menée auprès de l'ensemble des collectivités et au vu de l'intérêt suscité, le Conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde s'est prononcé en faveur du lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à la mise en place d'une convention de participation pour les contrats de prévoyance avec une prise d'effet au 1er Janvier 2020. Il est donc demandé aux collectivités de délibérer pour accorder un mandat autorisant le CDG 33 à lancer la consultation afin de retenir un ou plusieurs organismes d'assurance. Les employeurs resteront cependant entièrement libres d'adhérer ou pas à la future convention de participation lorsque le choix du ou des organismes d'assurance et leurs différentes possibilités de couverture des risques sera communiqué au printemps 2019.

Unanimité du Conseil municipal

Devis de divers travaux de serrurerie sur des bâtiments communaux

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des travaux de serrurerie sont à prévoir au Prieuré et au Cercle français.

D'une part, au Prieuré, il faut mettre en sécurité le coffret EDF tarif jaune dont les portes ont été cassées et renforcer la fermeture de la cage d'escalier de secours desservant le grand cellier (barreaudage métallique en surface – changement d'une porte et confortement d'une autre).

D'autre part, au Cercle français, il faut procéder au remplacement d'une porte détruite.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces prestations, le devis proposé par la société Carnelos s'élève à 8602,00 € HT.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité et autorisation donnée au Maire d'ouvrir les crédits budgétaires avant le vote du budget sur l'opération 220 grosses réparations de bâtiments et de signer le devis correspondant.

Effacement de dettes

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire, à l'issue de réunions de la commission de surendettement des particuliers de la Gironde, de deux effacements de dettes pour la somme de 258,29 € et de 92,26 €.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

Cession sulfateuse

Le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de Jean Loup Dutreuilh de racheter la sulfateuse des services techniques. Cette demande répond à la volonté des élus de vendre le matériel n'ayant plus d'utilité. En considérant le coût d'acquisition et l'ancienneté de cet engin la somme de 350 € est envisagée.

Jean Loup Dutreuilh ne prend pas part au vote.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité

Informations diverses

Le Maire signale que des cahiers de doléances ont été ouverts en mairie courant décembre, les contributions peuvent être déposées au se-

crétariat ou par le biais du site internet de la commune. La salle des fêtes a par ailleurs été mise à disposition pour l'organisation de débats.

Daniel Boulineau déplore les incivilités en matière de stationnement cours de la République malgré les travaux qui déterminent clairement les espaces dédiés. Le Maire précise que lorsque le chantier sera terminé, des avertissements seront déposés dans un premier temps sur les pare brises, les contraventions suivront voire la fourrière si nécessaire.

Jean Loup Dutreuilh informe le Conseil municipal de l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante au Moto club, une année de transition avant de reprendre les courses en 2020. Il souligne aussi le dynamisme du Guidon macarien qui s'appuie sur un groupe de bénévoles exemplaires.

Alain Falissard précise que les travaux qui vont débiter dans le secteur des rues d'Aulède, Thiers et cours Victor Hugo se poursuivront 2 à 3 mois, il s'agit de remplacer des canalisations de gaz.





Paris, le 4 avril 2019

Objet : enquête santé européenne 2019

Madame, Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé réalise en 2019 une grande enquête statistique sur la santé, en partenariat avec l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes). Il s'agit de la troisième édition de l'enquête santé européenne (European Health Interview Survey – EHIS), collectée dans les 28 pays membres de l'Union européenne.

L'ensemble de l'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ **20 000 logements** sur le territoire national. **Elle est obligatoire.** Parmi ces logements, certains se situent dans votre commune. Ces personnes seront enquêtées par une enquêtrice ou un enquêteur de la société Kantar Sofres muni(e) d'une carte professionnelle l'accréditant. Elles sont prévenues individuellement par lettre.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail des enquêteurs de la société Kantar Sofres sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. Vous trouverez grâce aux liens internet ci-dessous :

- [L'affiche de l'enquête](#)
- [Le communiqué de presse](#)
- [La vidéo de présentation de l'enquête](#)
- [Le dépliant relatif à l'enquête](#)

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, nous vous serions obligés de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés. Nous vous serions reconnaissants d'informer les services de police municipale et nationale ainsi que les gendarmeries de la tenue de cette enquête afin qu'ils puissent appuyer de leur autorité les enquêteurs chargés de l'enquête.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur les sites internet de la DREES, de l'Irdes et sur le site internet dédié à l'enquête (www.ehis2019.org)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de la recherche,
des études, de l'évaluation,
et des statistiques

Le directeur de l'Irdes,

Jean-Marc Aubert

Denis Raynaud

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX



Opération Collective de Modernisation (OCM) Programme d'aides aux Artisans et Commerçants

L'OCM est l'action du Pôle Territorial Sud Gironde qui vise à soutenir les petites entreprises du territoire. Cette opération multi partenariale est menée grâce au soutien de :

- l'Etat (Fonds FISAC), la Région Nouvelle Aquitaine et les 5 Communautés de Communes du Pôle.

Périmètre territorial : CDC du Sud Gironde, CDC du Réolais en Sud Gironde, CDC du Bazadais, CDC Convergence Garonne (pour partie secteur du Podensacais), CDC Rurales de l'Entre Deux Mers (pour partie secteur du Sauveterrois)

Cette opération permet d'accompagner les entreprises artisanales et commerciales dans l'élaboration de leur stratégie de développement par la réalisation d'un bilan-conseils (réalisé par la CMAI (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale) ou la CCI (Chambre de Commerces et d'Industries) et de soutenir financièrement les investissements projetés.

L'OCM peut ainsi apporter une aide aux TPE pour la rénovation des outils de production ou des locaux d'activités et ainsi conforter le dynamisme du tissu économique des territoires ruraux constitués par les entreprises artisanales, commerciales et de services.

L'OCM permet également la mise en place d'actions collectives de promotion et de communication portées par les associations de commerçants et d'artisans du secteur.

CONTACT :

Animatrice OCM : Christelle LAGARDE

Syndicat Mixte Sud Gironde

8 rue du Canton – BP 32

33490 SAINT-MACAIRE

06.79.91.87.07

christelle.lagarde@polesudgironde.fr

CONSEIL DU 13 MARS 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 Mars 2019 en présence de 11 élus (M. Patanchon, M. Cosson, M. Dutreuilh, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Cambillau, Mme Latestère, Mme Lassarade, M. Alis, M. Rouches - Absents excusés : M. Lhomme (procuration donnée à M. Cosson), Mme Chiriaeff-Davoine (procuration donnée à M. Boulineau), Mme Vasquez, M. Zanette (procuration donnée à M. Dutreuilh), Mme Lampre, M. Brute de Remur, M. Guindeuil. La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Martine Latestère. Le compte rendu du 21 Janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL – VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER COURS VICTOR HUGO

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n° 2018-061 en date du 17 Juillet 2018, celui-ci a accepté la vente de l'ensemble immobilier situé 2 cours Victor Hugo. Il s'avère que M. Blasquez, l'acquéreur, est également intéressé, pour sécuriser son investissement, par la maison contigüe à cet immeuble située 4 place de l'Eglise. Cette habitation étant actuellement en location, il s'engage à conserver l'actuelle locataire. Le service des domaines par avis en date du 5 décembre 2016 avait estimé ce bien à 80 000 €, dans le même temps une agence, au fait des prix pratiqués sur la commune, a estimé l'immeuble entre 35 000/40 000 € si vendu loué. M Blasquez propose d'acquérir ce bien au prix de 45 000 €.

Le Maire, considérant l'opportunité de réhabiliter un immeuble qui se dégrade rapidement, et afin de le sortir de la vacance, propose d'accepter cette offre. Il souligne par ailleurs que ce bien n'a pas de caractère stratégique pour la commune.

Unanimité du Conseil municipal pour accepter cette offre et autorisation donnée au Maire de signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU 62 SUR LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE EN GIRONDE

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'opération de suppression du passage à niveau 62 qui intéresse au plus haut point la commune. Il informe le Conseil municipal que SNCF Réseau demande aux communes concernées (Saint-Maixant, Le Pian sur Garonne et Saint-Macaire) de donner un avis sur cette suppression, avant organisation d'une enquête publique préalable à la suppression du PN 62.

Unanimité du Conseil municipal pour donner un avis favorable à la suppression du PN 62.

OPAH – VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN – VALIDATION DU PÉRIMÈTRE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'OPAH est en vigueur depuis novembre dernier et que la commune par délibération en date du 2 octobre 2017 a

décidé d'apporter une aide financière à la primo accession de logements vacants et une aide pour les ravalements de façade et devantures commerciales. Afin de pouvoir mettre en oeuvre ce programme d'intervention, les communes doivent valider un périmètre d'intervention.

Le Maire présente au Conseil municipal la carte de Saint-Macaire concernée par le volet renouvellement urbain de l'OPAH. Le périmètre d'intervention correspondant à un périmètre élargi de la vieille ville de Saint-Macaire, il précise qu'un avenant pourrait éventuellement l'étendre si un projet de réhabilitation le mérite.



Unanimité du Conseil municipal pour valider ce périmètre.

TRANSFERT DES ARCHIVES COMMUNALES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu en mairie en mars 2018, la directrice des archives départementales, Mme Vatican, accompagnée de son adjointe et de deux enseignantes de l'université Bordeaux Montaigne du département d'histoire. L'entretien a souligné l'intérêt de rendre accessible notre riche fonds d'archives aux chercheurs dans les meilleures conditions, et d'en assurer une conservation optimale.

Considérant que le secrétariat de mairie peut difficilement organiser la consultation des archives dans des conditions satisfaisantes et que l'armoire forte qui les protège est inefficace à assurer une protection

maximale contre l'humidité, le Maire propose d'accepter le transfert de notre fonds ancien aux archives départementales. Il rappelle que la commune en de-

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

meure propriétaire et que seules les charges de conservation et de communication sont transférées. Il souligne par ailleurs que les progrès techniques enregistrés ces dernières années permettront la numérisation et la mise en ligne d'une partie des documents. Un inventaire détaillé des documents transférés sera fourni à la commune après enlèvement. Il s'engage à recevoir rapidement une responsable des archives départementales pour finaliser les modalités de ce transfert.

Unanimité du Conseil municipal à accepter ce transfert aux archives départementales.

APPROBATION DU RAPPORT DU 28 JANVIER 2019 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉREES ET MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire du Sud Gironde a délibéré le 4 février dernier sur le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées. Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

1. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence lecture publique
2. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence école de musique
3. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence lié à la prévention des inondations
4. Evaluation financière des frais de prise en charge des documents d'urbanismes communaux
5. Evaluation financière de la participation des communes au financement du plan Gironde Haut Méga

Le rapport est joint à la présente délibération.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver le rapport de la CLECT du 28 janvier 2019 pour les points 1, 2, 3, 4 et 5 et le montant d'attribution de compensation d'un montant de 200 417,73 € pour l'année 2019 qui en découle pour la commune de Saint Macaire (annexe 1 du rapport).

DÉCISIONS DIVERSES

Opération Cocon 33 - Isolation Thermique des Bâtiments Communaux

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal l'opération lancée par le département de la Gironde concernant l'isolation des bâtiments communaux. Suite à la visite réalisée sur place avec l'entreprise, le département nous a adressé le devis correspondant aux travaux qui seront réalisés sur le bâtiment de l'école maternelle, les bâtiments de l'école élémentaire, les logements rue de Verdun et la mairie. L'ensemble de ces travaux représentent un coût de 17 523,80 €. Il rappelle que des travaux d'électricité seront à réaliser avant la mise en oeuvre de l'isolant. Il propose au Conseil municipal de valider la proposition et d'inscrire lors du vote du budget le montant des travaux.

Unanimité du Conseil Municipal pour valider l'inscription de cette dépense au budget communal 2019 et autoriser le Maire à signer le

devis d'EUROP ISOLATION (entreprise retenue par le département de la Gironde).

Grand cellier du prieuré : travaux de chauffage et d'éclairage

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal qu'une structure métallique doit être mise en oeuvre dans le grand cellier du Prieuré pour pouvoir accrocher les éléments de chauffage et d'éclairage. L'entreprise Studio Carat spécialisé dans ce matériel de type scénique a fait parvenir une proposition pour un montant de 8 337,00 € HT avec une option pour peindre en noir cette structure pour un montant de 1 748,70 € HT. Il propose de retenir l'ensemble de l'offre option comprise pour un montant de 10 085,00 € HT et rappelle que cette dépense est prise en compte dans le cadre d'un don privé.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire :

- à ouvrir les crédits avant le vote du budget sur l'opération 225 pour un montant de 12 102,84 €
- à retenir la proposition de Studio Carat pour un montant de 10 085,00 € HT (option comprise)
- à signer le devis.

Rénovation et aménagement des locaux du personnel des ateliers municipaux - coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal l'obligation de désigner un coordonnateur sécurité et de protection de la santé (S.P.S.) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement des locaux du personnel des ateliers municipaux. Il présente la proposition de convention de prestation concernant la mission SPS établie par M. Didier Claude coordonnateur pour un montant de 1 420,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal pour ouvrir les crédits budgétaires avant le vote du budget sur l'opération 221 – Rénovation services techniques et autorisation donnée au Maire de signer la convention de prestation concernant la mission SPS proposée par M. Didier Claude.

Panneau d'information : raccordement électrique

Alain Falissard informe le Conseil municipal que la CEPECA a été sollicitée pour étudier l'installation de l'alimentation électrique d'un panneau d'information. Un devis estimatif a été réalisé et comprend pour l'essentiel la recherche du réseau existant, les terrassements, la pose du câblage d'alimentation et celle des deux coffrets ainsi que l'accompagnement administratif. L'ensemble de ces prestations est estimé à 6 351,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal pour ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour un montant de 7 621,20 € avant le vote du budget sur l'opération 163 et autorisation donnée au Maire de signer le devis correspondant avec la CEPECA.

Contrôle obligatoire des installations de raccordement privées au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières

Le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat d'assainissement de la région de Saint-Macaire a demandé aux communes membres du Syndicat de délibérer sur la compétence « contrôle des

raccordements lors des mutations d'immeubles » afin de mettre en place un contrôle obligatoire des installations de raccordement privées au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières.

Considérant :

- qu'il est interdit d'évacuer des eaux usées dans les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales et réciproquement,
- qu'il y a lieu de lutter contre la pollution du milieu naturel,
- qu'il y a lieu de lutter contre les nuisances subies par certains usagers,
- qu'il y a lieu de préserver nos ouvrages,

Considérant également que les acquéreurs d'un bien lors d'une cession immobilière doivent être informés de l'état des installations privées de raccordement du bien dont ils font l'acquisition dès lors qu'il dépend de l'assainissement collectif, et que ces installations malgré un contrôle de bonne exécution pour les plus récentes, peuvent avoir été modifiées ou ne plus fonctionner, Le Maire conformément à la possibilité que lui donne l'article L 1331-4 du Code de la Santé Publique et afin de compléter le dispositif de contrôle de conformité des installations de raccordement au réseau d'eaux usées collectif institué dans le contrat d'affermage dans le but de lutter contre le rejet d'eaux parasites au réseau collectif, propose :

- que lors de chaque cession de propriétés bâties sur le territoire du Syndicat, desservies par un réseau public de collecte des eaux usées, le propriétaire ou son mandataire ait l'obligation de faire procéder à la vérification de la conformité des installations intérieures d'assainissement et de leur raccordement au réseau de collecte. Ce contrôle devra être daté de moins d'un an avant la signature de l'acte authentique de vente.
- Que cette vérification soit effectuée, conformément aux modalités prévues dans le contrat d'affermage, par le service contrôle réseau du Délégué du Syndicat dont les coordonnées figurent sur la facture d'eau, (actuellement ce service est la SOGEDO) : cette vérification sera facturée au tarif indiqué dans le Règlement de Service.
- D'exiger des Notaires que l'attestation précisant le résultat du contrôle ainsi que la présente délibération soient annexées à l'acte de vente,
- Qu'en cas de non-conformité établie lors de la vente, le vendeur ou son notaire devra transmettre très rapidement après la vente, le nom et les coordonnées de l'acquéreur ainsi que la date de signature de l'acte au SIA Région de St Macaire – 39 Grande Rue – 33490 Le Pian sur Garonne . L'acquéreur du bien quant à lui, devra procéder à la mise en conformité du raccordement, de la totalité des installations sanitaires intérieures jusqu'au réseau de collecte, dans les 6 mois qui suivent l'acquisition. Il devra aviser le délégué du Syndicat 72 h avant les fermetures des tranchées s'il y a lieu, afin que celui-ci puisse contrôler les travaux réalisés. La visite suite aux travaux de mise en conformité sera facturée à l'acquéreur conformément au règlement de service annexé au contrat d'affermage.
- Qu'en absence de mise en conformité du raccordement au terme de ce délai, il pourra être fait application de l'article L1331-6 du Code de la Santé Publique et une pénalité financière correspondant à une majoration de 100% de la redevance assainissement sera appliquée au propriétaire en application de l'article L133-18 du Code de la Santé Publique et conformément à la délibération du SIA de la Région de Saint Macaire.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver ce contrôle et ses conséquences ci-dessus.

Convention relative à la réalisation par le sdis de la gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie (pei) publics et à la gestion administrative des pei privés

Le Maire présente au Conseil municipal la convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et de la gestion administrative des PEI privés. Cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction. La participation financière de la commune reste stable, les Communautés de communes s'étant engagées à verser auprès du SDIS une participation complémentaire afin de maintenir la réalisation de cette prestation par le SDIS de la Gironde

Unanimité du Conseil municipal pour valider cette convention.

Cession brosse mécanique

Le Maire informe le Conseil municipal que la brosse mécanique a été mise en vente sur un site dédié aux collectivités et que M. Barrère domicilié 92 rue Francis de Pressence 33110 Le Bouscat a proposé de l'acheter au prix de 1 600 €.

Unanimité du Conseil municipal pour accepter cette offre.

Refacturation de frais d'enlèvement d'encombrants à un particulier

La Commission de surendettement des particuliers de la Gironde a décidé dans sa séance du 18/11/2016, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint-Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint-Macaire s'élève à 856,27 €. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint-Macaire, la somme ci-dessus.

Unanimité du Conseil municipal pour accepter l'effacement.

Effacement de dettes

La Commission de surendettement des particuliers de la Gironde a décidé dans sa séance du 18/11/2016, d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint-Macaire. L'effacement de dettes pour la commune de Saint-Macaire s'élève à 856,27 €. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint-Macaire, la somme ci-dessus.

Unanimité du Conseil municipal pour accepter l'effacement.

Informations diverses

Le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée des travaux de reconstruction de notre orgue. Des photos prises dans l'atelier de notre facteur d'orgues, et transmises par lui, viennent attester des progrès accomplis. Aucune date n'a été fournie pour l'instant quant à l'installation dans notre église. Le Maire souligne par ailleurs que les professionnels de santé du territoire, à l'occasion d'une réunion récente, ont

précisé qu'ils souhaitaient s'orienter vers une maison médicale non conventionnée avec l'ARS. Une visite de la structure mise en place à Sauveterre doit être organisée.

Le Maire revient sur une question soulevée en réunion municipale, à savoir le non éclairage du pont routier sur la Garonne. Il précise que, renseignements pris auprès de la commune de Langon, il s'avère que l'alimentation électrique des lampadaires est entièrement à refaire, le coût des travaux explique qu'ils aient été différés. Vincent Cosson, à la tête de la délégation macarienne qui s'est rendu en Sardaigne, évoque la signature du jumelage avec la commune de Lodine, les festivités et l'excellent accueil. Delphine Tach informe les élus de la semaine du compostage qui va s'accompagner d'animations. Elle rajoute que désormais l'opération proxi-végétaux, à destination des particuliers, se déroulera sur les communes voisines de Saint-Maixant et Saint Pierre d'Aurillac. Par contre des bennes seront mises à disposition des services techniques pour y entreposer les déchets verts à quatre reprises dans l'année.

Jean Loup Dutreuilh précise que les réunions cantine ont permis d'évoquer avec les représentants des parents d'élèves différentes questions et notamment le bruit pendant les repas. Des améliorations vont être apportées. Il ajoute que les tableaux numériques ont été installés à l'école maternelle. Ayant assisté à différentes réunions à la CDC, il témoigne qu'un bilan très positif des animations estivales du CAP 33 a été établi, elles seront reconduites, notamment à Saint-Macaire. Il ajoute que la fin des NAP a entraîné une augmentation importante de la fréquentation des centres de loisirs le mercredi, des adaptations ont été nécessaires. Enfin il signale que des travaux vont s'imposer pour réhabiliter le parking du stade, il s'engage à contacter la Sogedo pour analyser plus finement le problème de l'écoulement des eaux pluviales. Alain Falissard informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement liés à la première tranche du cours de la République sont presque terminés et que les plantations sont programmées. L'enfouissement des réseaux de la deuxième tranche est en bonne voie. Les travaux des toilettes publiques sous la mairie sont terminés, l'ouverture sera effective pour le carnaval. En avril la placette du Moulin sera restructurée et le changement des canalisations gaz dans la vieille ville se déroule de façon satisfaisante.

A propos des **COMPTEURS LINKY :**



Il apparaît que le distributeur d'électricité Enedis et sa maison mère EDF tentent de profiter de certaines occasions (emménagement, déménagement, panne quelconque, etc) pour installer un compteur communicant de type Linky en prétendant que c'est « obligatoire ». Il n'en est rien de façon générale et encore moins à Saint-Macaire (ainsi que dans des centaines d'autres communes en France) puisque le Conseil municipal a voté deux délibérations « anti-Linky » le 5 avril 2017 et le 11 avril 2018. Ces délibérations n'ont pas été attaquées en justice administrative dans les deux mois, elles sont donc définitivement valables : Enedis n'a pas le droit d'installer des Linky. Notez aussi qu'une délibération a été adoptée contre l'arrivée des « Gazpar », les compteurs communicants de gaz. Aussi, si vous êtes confronté à Enedis ou EDF qui tenterait de vous imposer un Linky, ou à GrDF qui voudrait installer un Gazpar, appelez immédiatement Stéphane Lhomme, conseiller municipal, au 06 64 10 03 33.

Le Gascon Malin PASS DÉCOUVERTE



Afin de permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Sud Gironde de se réapproprier toutes les richesses de leur territoire, (patrimoine historique, culturel et naturel), et d'expérimenter les activités de loisirs proposées par les prestataires touristiques, l'Office de tourisme vous propose son pass « Le Gascon Malin » avec près d'une trentaine d'activités partenaires.

Les habitants sont conviés à se rendre, avec un justificatif de domicile, à l'Office de Tourisme de Langon et de Saint Macaire, pour récupérer leur pass. Ils pourront également le récupérer à partir de mai à l'Office de Tourisme d'Hostens et à partir de juin à l'Office de Tourisme de Sauternes.